

604/A/359/6 c.7
REFR

Tome X—No 3

Janvier 1913

Publié en mai 1913.

La Revue Franco-Américaine

Publication mensuelle illustrée

SOMMAIRE:

	PAGES
JACQUES NORMAND — Le jour de Madame (poésie).....	185
SAINT-JACQUES — Revues des Revues	187
RAYMOND POINCARE — Petite et grande Patrie.....	197
PAUL BOURGET — La psychologie du milliardaire.....	199
LEON KEMNER — Revue des faits et des oeuvres : Plus de garçons que de filles—L'enfant pro- dige—La germanisation de la France —Monsieur Poincaré et les jeunes— Banquet de journalistes—M. Bou- rassa et les Irlandais—Le nouveau ministère français—Pourquoi ne pas créer un marché pour ce qui reste— Notre documentation.....	204
PASCAL POIRIER — Origine des Acadiens (suite).....	217
E. AGOSTINI — Le Canada vu par un Français de France (suite).....	231
XXX — Pour aider à la solution des questions qui s'agissent aux Etats-Unis et au Ca- nada (suite).....	245
—Théâtre, Mode, Bibliographie, etc.....	269

PRIX DU NUMÉRO: 20c. (1 franc).

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$2.00 PAR ANNÉE (10 frs.)

MONTREAL

SOCIÉTÉ DE LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE

MCMXIII



LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, mensuelle illustrée, est publiée dans la première quinzaine de chaque mois.

L'abonnement est de deux piastres (\$2.00) par année. Toujours faire tomber le renouvellement pour le 1er mai. L'abonnement, invariablement payable d'avance, devra être fait par billet de banque [lettre recommandée], par mandat de poste ou d'express, par chèque payable à l'ordre de la Revue Franco-Américaine et au pair à Montréal ou par bon postal.

Quand on se sert de son chèque personnel, ajouter 15 cents pour l'échange.

Pour changement d'adresse, mentionner l'ancienne, écrire bien lisiblement la nouvelle, et joindre 10 cents en timbres-poste.

Taux d'annonces: 20 cents par ligne agate. Pour contrats d'annonces, s'adresser à: **LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, 2469 case postale, Montréal.**

ENVOI DE NUMEROS ECHANTILLONS

DE LA

Revue Franco-Américaine

Quelques amis nous ont fourni une liste de personnes susceptibles de s'intéresser et de s'abonner à LA REVUE FRANCO-AMERICAINE. C'est ce qui explique l'envoi du présent numéro.

Lisez-le et faites-le lire à vos amis, et ensuite adressez-nous votre bulletin de souscription et le prix d'abonnement.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE,

Case Postale 2469

MONTREAL.

M. ALBERT FRIBOURG,

Correspondant pour la France de la

Revue Franco-Américaine

14, rue DANREMONT,

PARIS

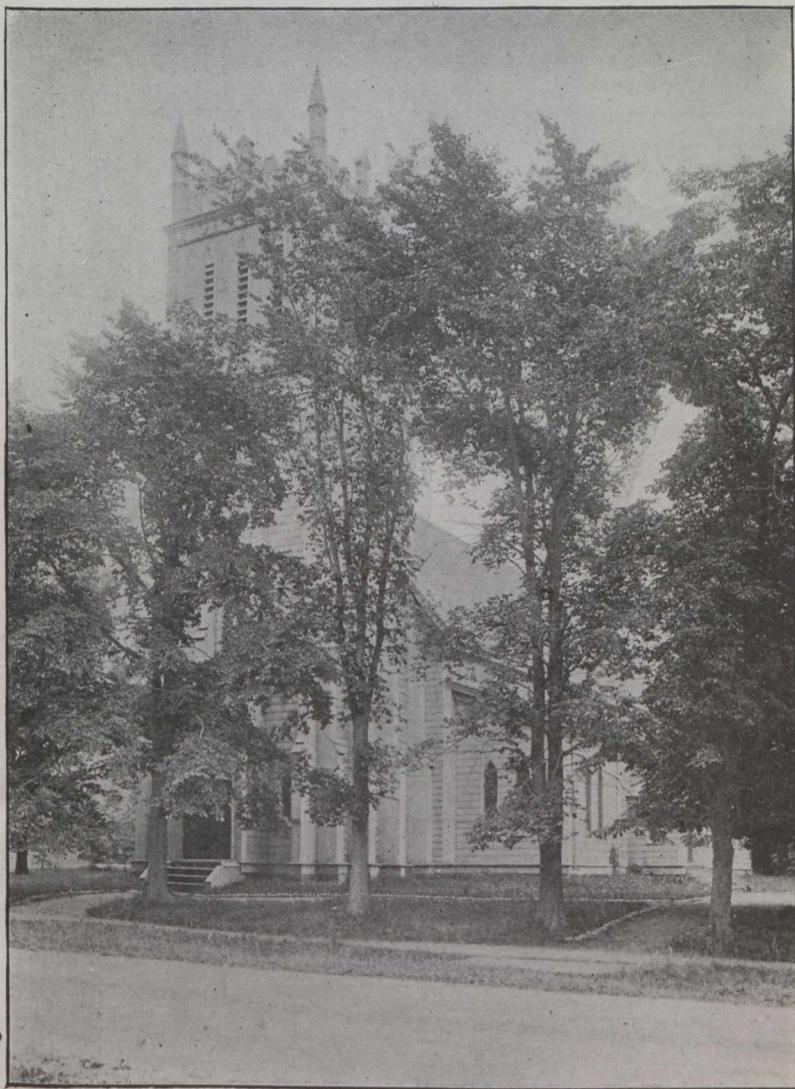
L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

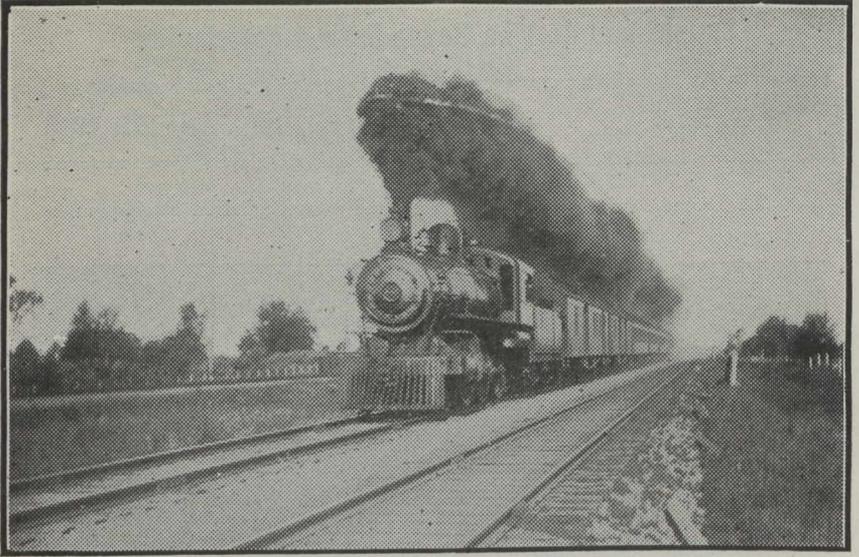
Vol. X. No 3.

Montréal, 1er JANVIER 1913

Le Canada vu d'un "char observatoire" du Canadien Pacifique



Une rue spacieuse et ombragée des villes modernes d'Amérique



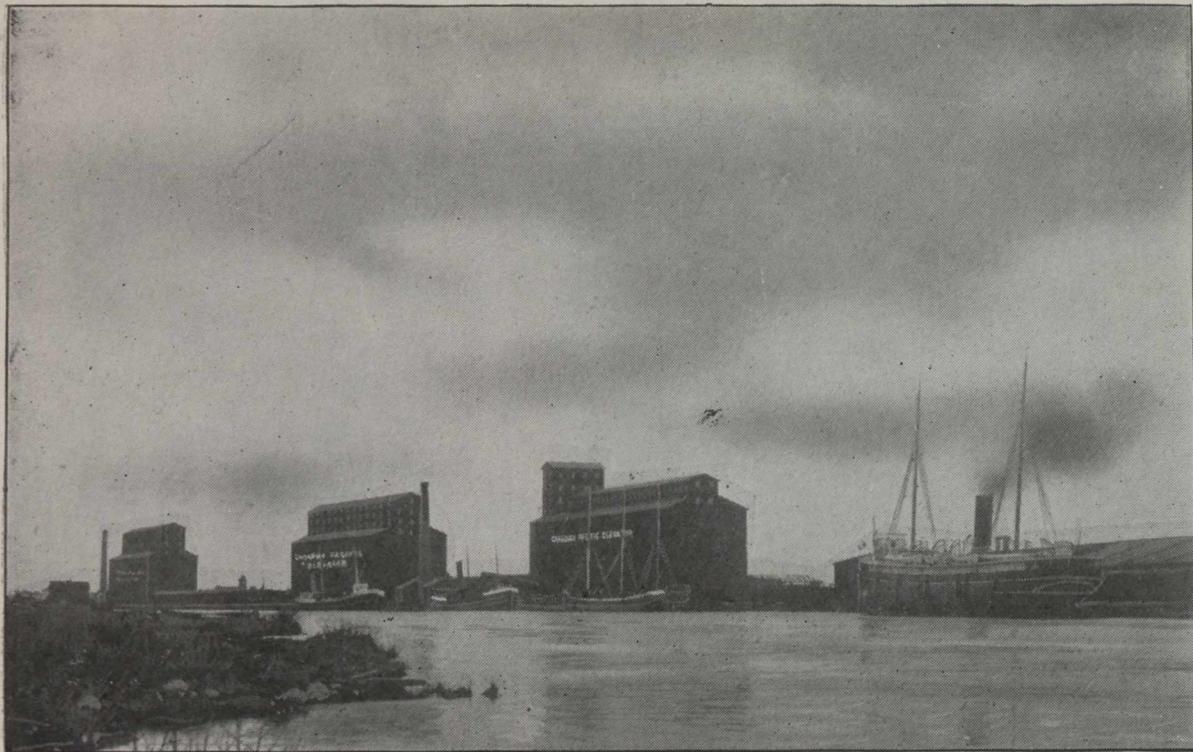
“Imperial Limited”, le fameux train du Canadien Pacifique



Intérieur d'un train de luxe



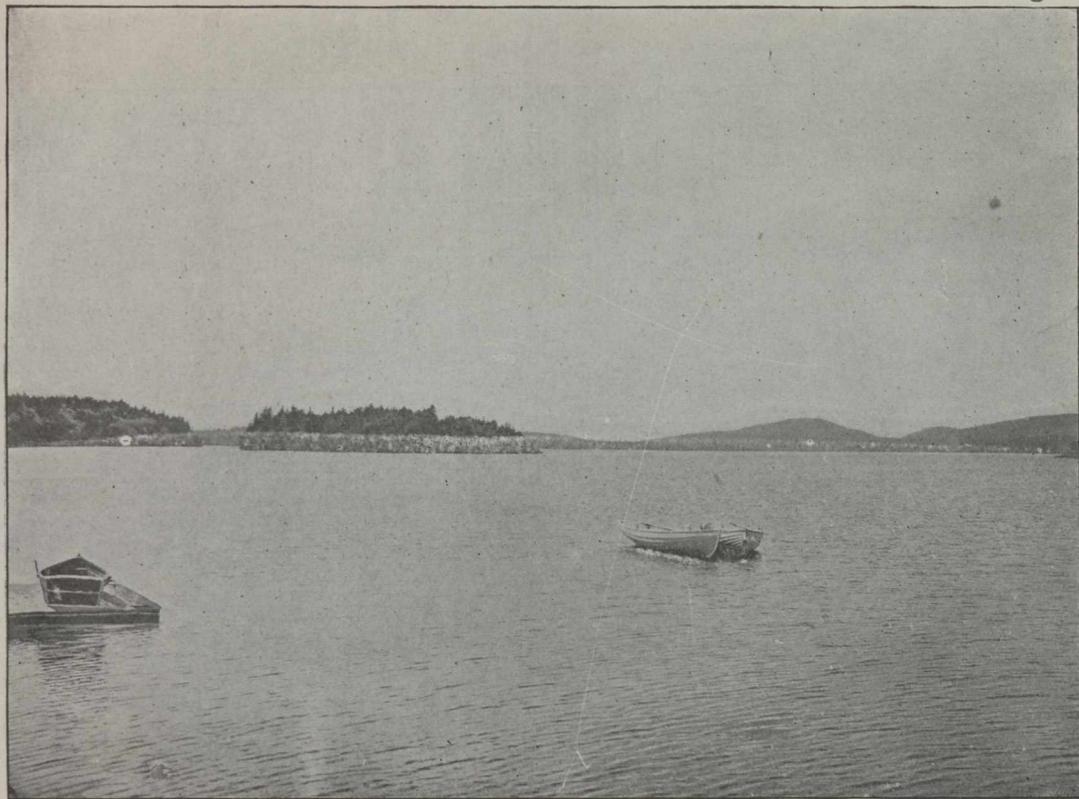
Un coin de verdure, qu'il est agréable de rencontrer après une randonnée de deux jours à travers les champs de blé



Elevateurs de grains.—Ouest Canadien

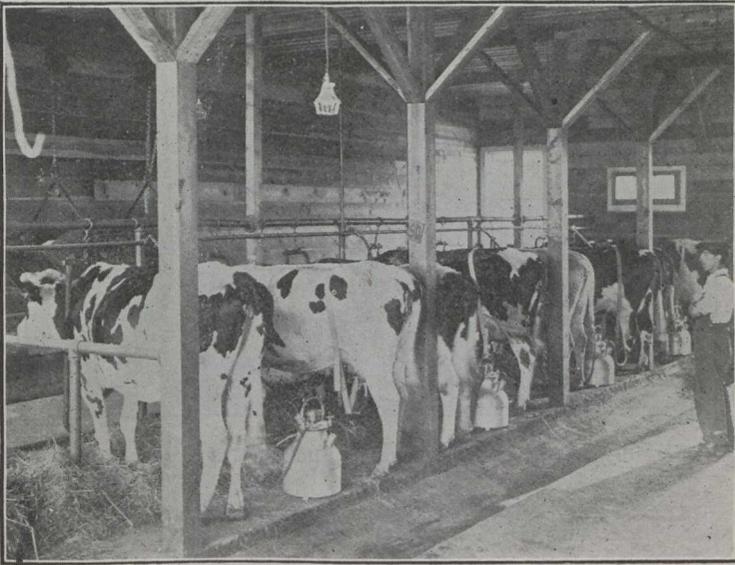


L'élevage dans l'Ouest Canadien



Un rendez-vous des "sportmen" dans l'Etat du Maine

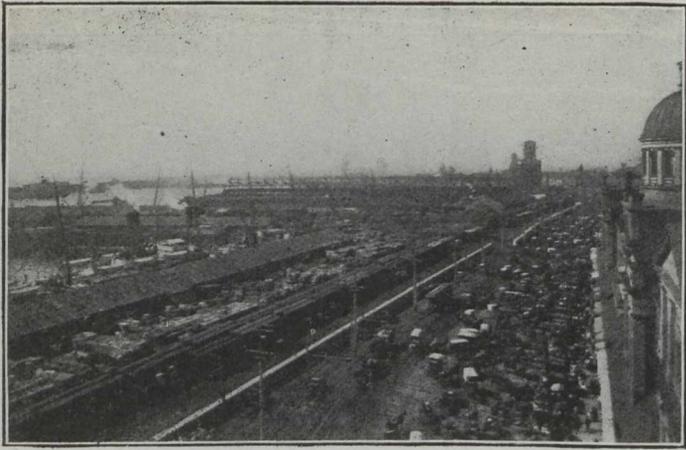
L'agriculture



Tout se fait à la machine dans les grandes fermes canadiennes



Le labourage mécanique



Le Port de Montréal, appelé à devenir un des plus importants du globe



Le Parlement du Canada, Ottawa, se trouve actuellement le point de mire du "British Empire"

PIECE A DIRE

Le jour de Madame

C'est le vendredi : madame est chez elle,
Madame reçoit cet après-midi ;
Du salon voisin m'arrive, assourdi,
Un bruit continu de vague crécelle...
C'est le vendredi : madame est chez elle.

Elles sont là cinq, six et souvent plus,
Jacassant ainsi qu'oiselets en cage...
Gentils gloussements, joli verbiage,
Compliments sucrés, propos superflus...
Elles sont là cinq, six et souvent plus.

Ce bruit continu me vrille l'oreille :
Je veux travailler, je veux lire ; en vain !
Crécelle, ai-je dit ? Non, plutôt lointain
Et très irritant murmure d'abeille...
Ce bruit continu me vrille l'oreille.

Un moment, voici qu'à toutes ces voix
Se joint une voix plus mâle, plus grave :
C'est un visiteur—cet homme est un brave !—
Qui mêle un trombone à tous ces hautbois
En joignant sa voix à toutes ces voix.

D'abord je l'entends, ferme et masculine...
Mais, à l'unisson, le sexe opposé
Reprend le dessus ; et, vite écrasé,
L'humble visiteur renonce, s'incline...
Et je n'entends plus la voix masculine !

Et puis tout à coup, sans raison, pour rien,
 —Il leur faut si peu pour être amusées !—
 Un rire enfantin, partant en fusées,
 Naît, grandit et meurt, sans qu'on sache bien
 Quelle en est la cause... ou si c'est pour rien.

Voici maintenant—ô joie ! un silence...
 Non !... Une arrivée, ou bien un départ :
 “ Bonjour... Au revoir ! ” Alors sans retard,
 L'éternel babil reprend, recommence...
 Il faut rattrapper le petit silence !

Et les langues vont, les langues toujours
 Vont, vont, vont... Et l'eau bouillonne et chantonne
 Dans le samovar son chant monotone...
 Le thé ! vain prétexte à ces vains discours !...
 Et les langues vont, vont, vont, vont toujours.

L'heure cependant vient—l'heure bénie !—
 Où le bruit des voix cesse peu à peu...
 Trois... puis deux... puis rien... Serait-ce, ô mon Dieu !
 Le dernier soupir de la symphonie ?
 Toucherai-je enfin à l'heure bénie ?

Soudain : “ Quel plaisir de vous trouver là,
 “ Si tard !... Je craignais... Sept heures passées...
 “ Chère, excusez-moi... Des courses pressées.
 “ Un petit quart-d'heure, et je pars... voilà ! ”
 Huit heures sonnant, elle est encore là !..

Tous les vendredis, madame est chez elle,
 Madame reçoit chaque vendredi ;
 Chaque vendredi m'arrive, assourdi,
 A travers le mur, ce bruit de crécelle...
 C'est le vendredi : Madame est chez elle !

Jacques NORMAND.

La Revue des Revues

M. Fortunat Strowski et André Powianski. — Un portrait de Bouddha par Madame la comtesse Mathieu de Noailles. — M. Louis Gillet. — Les vers nouveaux de M. Henri de Régnier. — M. Emile Faguet à la Société des Conférences. — M. Gabriel Hantaux et “ La France Vivante.”

Connaissez-vous André Powianski ? Non, peut-être non. Ni moi non plus, il y a deux mois. Une foule de français l'ignorent. Et pourtant, c'est un homme extraordinaire, une sorte de Messie qui a joué un rôle considérable au dix-neuvième siècle. Nous nous entretiendrons de lui. Mais comme le premier devoir de celui qui tient la rubrique d'une *Revue des Revues* est de s'effacer le plus possible derrière les auteurs cités, nous n'avons aucune peine à nous soumettre à cette coutume traditionnelle. Nous laisserons parler M. Fortunat Strowski qui nous fera connaître le héros polonais. Il le connaît bien ainsi que tous les grands hommes qui ont illustré sa race et ajouté au capital intellectuel et moral de l'humanité.

Écoutons-le. Qu'est-ce que André Powianski ? “ Il était né en Lithuanie le 1er janvier 1799, près de Vilna ; il appartenait à une famille noble de fortune moyenne. Il avait fait des études sérieuses, quoique jusqu'à l'âge de 12 ans, il y eut senti beaucoup de difficultés, ne pouvant pas et ne devant jamais pouvoir lire un livre jusqu'au bout.... Il comprenait tout ; et depuis lors toute les choses humaines lui parurent avoir une clarté merveilleuse (car il s'unissait avec le monde supérieur sur la voie qui a été tracée par Jésus-Christ,)” quand il les abordait par la “ voie intuitive supérieure ” et à la lumière du sentiment religieux. Il fut conseiller de justice à la Cour Suprême de Vilna. Un jour, dans un village pauvre,

il s'exerça à l'action sociale. " Il trouva un paysan qui, après
 " le travail de la corvée, se mourait de fatigue, de froid et de
 " misère. Un réformateur social eut immédiatement songé à
 " modifier la loi ou l'organisation de ce travail de corvée ;
 " Powianski, au contraire, fit appel à une action plus haute.
 " Il commença par guérir l'âme des paysans de ce village, par
 " leur inspirer une foi, une humilité, une résignation toutes
 " chrétiennes. C'est seulement à la suite de cette conversion
 " des cœurs et par le mouvement naturel des choses que les
 " habitudes, les lois, les rapports des paysans avec les nobles
 " et toute la situation matérielle de ces pauvres gens se trou-
 " vèrent transformés."

A quarante ans, il va à Paris, et vêtu d'une façon bizarre, (redingote boutonnée jusqu'au cou, et les yeux couverts de grandes lunettes rondes) il se présente chez Adam Mickiewicz, l'auteur célèbre du *Livre des Pèlerins Polonais* et qui, alors, donnait des cours au Collège de France. La femme de ce poète-conférencier était devenue folle ; il raconta ses malheurs à Powianski qui lui dit d'aller à la maison de santé et là, de prononcer quelques paroles et qu'il la ramènerait guérie.

Et c'est ce qui arriva.

Le 27 septembre 1841, à une messe qu'il fit chanté à Notre-Dame, Powianski, entouré de polonais et de tous ses disciples, après avoir communiqué, adressa la parole à ses auditeurs. Il leur parla en un style biblique, et il leur annonça qu'il était un envoyé de Dieu. " Je viens vous annoncer l'époque chrétienne
 " supérieure qui se fait aujourd'hui dans le monde, et l'œu-
 " vre de Dieu qui introduit l'homme dans cette époque. Ap-
 " pelé à servir l'homme dans cette époque supérieure, dans la
 " foi du christianisme vivant, se pratiquant sur tous les chants
 " de la vie de l'homme, je m'efforcerai de représenter le chris-
 " tianisme dans son accomplissement en action dans ma vie.
 " En vous servant, je ne désirerai rien que votre union frater-
 " nelle dans l'amour et l'accomplissement de la volonté de
 " Dieu qui est le même pour tous... Puisse le fil de mes jours
 " être tranché plutôt que je laisse s'introduire dans ma con-
 " duite quoi que ce soit d'impur et de contraire à ce que j'an-

“ nonce. En terminant, je vous promets que ce que je vous
 “ ai annoncé aujourd’hui de manière très générale, je tâcherai
 “ de vous l’éclaircir par la suite dans les services que je vous
 “ offre. J’ajoute seulement pour votre consolation, frères
 “ compatriotes, que dans l’œuvre de Dieu est contenu tout le
 “ grand avenir de la Pologne, car notre nation qui, pendant
 “ des siècles, a fidèlement conservé le christianisme dans son
 “ âme, est appelée aujourd’hui, par l’œuvre de Dieu, à mani-
 “ fester le christianisme dans sa vie privée et dans sa vie pu-
 “ blique, à devenir ainsi, dans cette époque supérieure, une
 “ nation serviteur de Dieu, présentant au monde le modèle de
 “ la vie chrétienne. Cette vocation nous est commune avec
 “ d’autres nations, mais la Pologne, partie imminente de la
 “ race slave, qui a conservé dans son âme plus purement et
 “ plus ardemment que d’autres le trésor du feu de Jésus-
 “ Christ, le trésor de l’amour, du sentiment, la Pologne est la
 “ pierre fondamentale éminente pour l’œuvre de Dieu qui se
 “ lève, œuvre du salut du monde.”

Ce mystique eut de nombreux adeptes et son action dévo-
 rante, pleine de mystère, se manifestait de cent manières diffé-
 rentes. Il écrivait, il parlait en maître, en prêcheur des na-
 tions. “ Ajoutons enfin que peut-être, il y avait en lui, outre
 “ l’ascendant du génie et de l’éloquence, cette mystérieuse
 “ faculté physique dont nous ne connaissons ni la nature ni la
 “ source, et qui permet à certains hommes d’exercer un pou-
 “ voir fascinant sur leurs semblables.”

Mais enfin, dirai-vous, cet André Powianski a-t-il une doc-
 trine? Non. Un mot de Mickiewicz résume son action : “ Il
 est parole.” Ce n’est pas un philosophe.

M. Strowski dit encore : “ Point de métaphysique dans le
 Powianisme ; tout au plus relève-t-on une croyance non appro-
 fondie à la métempsychose, à l’existence des esprits, à des
 communications directes de l’homme avec Dieu, curieux et
 superficiel mélange des doctrines de Hegel avec celles de
 Pythagore... Selon le Powianisme, chaque homme a une des-
 tinée à remplir, une épreuve à subir et, après la mort,
 l’épreuve recommence et il le faut jusqu’à l’acquisition de la

pureté suprême." La doctrine du Maître se trouve enfermée dans un livre intitulé le *Banquet*.

" Mais, à défaut d'une véritable doctrine, il y a dans l'enseignement de Powianski une pensée constante, une pensée essentielle, qui est beaucoup moins inaccessible à nos investigations et beaucoup moins éloignée de notre mentalité : presque du quietisme. Pour Powianski, en effet, le devoir de l'homme est le *sacrifice*. Et par là, il ne faut pas entendre l'ascétisme et l'immolation de soi ; au contraire, dans un tel *sacrifice*, l'homme ne renonce à aucune de ses facultés et puissances ; il ne renonce qu'à en profiter pour elles et pour soi-même dans des vues égoïstes ; il les soumet toutes à Dieu ; un sentiment central et absolu d'obéissance à Dieu et d'amour de Dieu, absorbant tout, sans rien détruire, c'est le *sacrifice*... Et puis, chaque homme individuellement doit réaliser dans tous ses membres, par tous ses sens, par tous ses actes, le sacrifice déjà fait au fond du cœur. Et ce sacrifice étendu à la vie extérieure des individus ne s'arrêtera pas là. Voici l'*œuvre chrétienne nouvelle*, qui consistera à faire rayonner le sacrifice dans la vie même des nations,"

Voilà le Powianisme.

La Revue de Paris publie un magnifique article de Madame la Comtesse Mathieu de Noailles. Il est temps que l'on sache que c'est l'un des grands poètes de France, d'Europe et de tous les temps. Lisons ensemble ce portrait pittoresque de Bouddha.

* * *

Le Bouddha et Madame de Noailles.

" J'écoute le silence indéfini des temple d'Angkor et d'Anadapoura, où dans la forêt de piliers le Bouddha de granit veille au fond de l'ombre mystérieuse : ses genoux pliés sont glissants comme les queues des sirènes, et son pied, dans sa main, repose avec la nonchalance et l'abandon délicat d'un pigeon assoupi. Dans ce sommeil du corps tout l'être est opaque, rond, engourdi ; une tige de lotus ou de nénuphar s'enroule autour du bras, fleurit contre l'oreille, chante son mystère à ce visage calme et pensif.

“ Le Bouddha sourit : rire secret, sagace, sensuel. Au bord
 “ des joues, ces deux plis d’un rire éternel, comme une pa-
 “ renthèse qui s’ouvre et se referme, contiennent la connais-
 “ sance du monde. Et le Bouddha, que je voyais à l’ombre de
 “ son temple de pierre, un matin de printemps, dans le musée
 “ du Trocadéro, alors que le soleil, par le vitrage teinté répan-
 “ dait dans la salle la lumière bleuâtre des matins exotiques—
 “ le Bouddha me disait : Chère mortelle, mets ton front
 “ contre ma poitrine. Entends-tu comme elles poussent en
 “ moi leurs ramures, les forêts de l’Inde aux feuilles innom-
 “ brables, dont tu ne peux avoir l’idée que si tu imagines les
 “ marronniers de France combattant d’autres marronniers, les
 “ chevauchant, les dévorant et portant jusqu’aux nues leurs
 “ toits de feuillage ?

Ecoute encore dans mon cœur : “ Du phalène délicat au
 “ noble éléphant, lourd comme la montagne et bleu comme
 “ les sombres nuits, ce ne sont que tortures et que soupirs...”

J’ai dû abrégé ; j’ai dû ne pas citer le début.

Mais le tout est baigné d’une merveilleuse poésie. Cette
 admirable femme transforme en or pur tout ce qu’elle touche.

*
* *

Il n’est pas trop tard pour parler du beau livre de M. Louis Gillet : “ Histoire artistique des ordres mendiants,” Laurens, éditeur. Les frères Tharaud ont consacré un article remarquable à M. Gillet qu’ils ont intitulé : “ Le Pathétique des Mendiants.” Ils écrivent : “ C’est un de ces livres d’une érudition vaste et sûre et de la plus belle imagination que vient de publier M. Louis Gillet. Son “ Histoire artistique des ordres mendiants” est une magnifique étude d’historien et d’artiste, où la science ne fait que servir le sentiment et où le scrupule le plus sévère ne vient jamais paralyser l’intelligence et la poésie. Je ne sais quel accueil les professeurs feront à ce volume, mais le grand public devrait lui réserver le succès que connut, en d’autres temps, le livre fameux d’Ozanam sur les Poètes franciscains, ce livre qui enchantait Renan à sa sortie du séminaire et qui ouvrit des horizons nouveaux à la piété et à la sensibilité romantiques.”

Suit une analyse du livre au cours de laquelle, les frères Tharaud citent M. Gillet qui nous expose la théorie de l'amour, si je puis dire, des ordres mendiants, de leur soif de souffrir en Dieu et pour Dieu : " Ce monde est une énigme, une cruelle impasse, une basse-fosse d'ambition, d'égoïsme, de cupidités, où les passions s'entre-heurtent, où les plus forts piétinent et écrasent les faibles ; seule l'expiation librement acceptée, la souffrance volontaire, contient le mot du problème et la clef de la délivrance. L'erreur, c'est le désir de primer, de jouir, c'est la concupiscence du luxe et de la chair, l'orgueil diabolique de la vie : nulle issue au monde, que de renoncer au monde, de ruiner la vieille et mauvaise illusion et, à la place de l'antique idole exorcisée, de diviniser la douleur."

Vous entendez la clameur pessimiste : elle n'est pas d'hier. Qui la répandait au temps des moines mendiants ? les sectes protestantes. C'est pourquoi saint François va leur faire la guerre. En quelques phrases M. Gillet résume son action bienfaisante : " Il ne livre nulle bataille. Il ne raisonne pas, il oublie la mêlée et le heurt des doctrines : il ne voit que des hommes qui avaient faim de Dieu. Il ne cherche pas à détruire le dualisme funèbre, le clair-obscur farouche du cauchemar albigeois : mais par la naïveté et la tendresse de son cœur, par son sentiment délicieux et poétique des choses, il retrouve la simplicité adorable du plan divin, l'unité de la vie. Il voit que l'univers est une œuvre d'amour."

Les frères Tharaud terminent ainsi leur étude de l'œuvre de M. Gillet : ".....livre plein de jeunesse et de vie, qui ne pouvait être écrit que par un artiste familier avec les grandes œuvres de l'art, un érudit au courant de tous les travaux modernes, un pèlerin qui connaît sur le bout du doigt son Europe, et surtout un homme qui communique non pas seulement par la pensée, mais par la foi avec le mouvement d'âme qu'il a entrepris de décrire, car cette *Histoire artistique des ordres mendiants* n'est rien moins qu'une histoire de la sensibilité et de l'imagination dans les trois siècles du Moyen-âge les plus riches, les plus passionnés — ceux d'où la Renaissance est sortie."

Des vers nouveaux de M. Henri de Régner que publie *La Revue de Paris* : A Théophile Gautier.

- " Je pense à vous, ce soir, Gautier ! Venise est telle
 " Que vous la décriviez d'une plume fidèle
 " En ce livre parfait que signa votre main.
 " Vous avez contemplé de votre œil souverain
 " Où, des choses, l'aspect à tout jamais s'imprime
 " Le spectacle mouvant de la Sérissime...
 " Nul n'a dit, mieux que vous, d'un style toujours sûr,
 " Son fier Lion, dressant son aile vers l'azur,
 " Sur le Môle, près de Saint-Marc aux cinq coupes,
 " Sa Zecca, son Palais ducal et ses gondoles
 " Qui croisent leur sillage en fuite sur les eaux
 " Et dont la forme aiguë est celle des fuseaux
 " Et qui semblent tisser, sur toute la lagune,
 " Une étoffe couleur de soleil ou de lune.
 " Tout cela, vous l'avez fait revivre, ô Gautier,
 " Paroisse par paroisse et quartier par quartier ;
 " Vous avez célébré le rio qui miroite
 " Et l'obscur " carte " et la " calle " étroite ;
 " Vous avez dit le pas que redouble l'écho
 " Lorsque l'on passe sous le " sotto portico."
 " Le haut mur écaillé, peint d'ocre ou de cinabre,
 " Tel pont courbe et ses quatre obélisques de marbre
 " Où quelque mascarón, une herbe entre les dents,
 " Rit entre deux Dauphins liés à deux tridents.

 " Avec vous, nous sommes entrés dans chaque église
 " De San Zobenigo jusque à Sant Alvisé ;
 " Que leur nom fût baroque, éclatant ou joli,
 " Toutes, Saut Aponal ou les Miracoli,
 " Vous les avez, avec amour, si bien décrites,
 " Les glorieuses, les charmantes, les petites,
 " Peintes par Pintoret, peintes par Tiepolo,
 " Les Frari, San Stae ou San Zainpolo
 " Celle où dort Vénitien, celle où dort Véronèse,
 " Qu'en chacune notre œil dès la porte est à l'aise
 " Et que nous y cherchons, de la voûte au pavé,
 " Le détail devant qui votre esprit a rêvé,
 " Que votre goût distingue et cite avec éloge,
 " Tel somptueux tombeau de prélat ou de Doge,
 " Dont l'antique palais, portant toujours leur nom,
 " Est encore debout, de la base au merlon,
 " Et montre fièrement, vétuste et magnifique,
 " Sa façade de marbre et sa porte héraldique
 " Que timbre encor, vainqueur du temps qui l'a terni
 " Le " stemma " d'un Corner ou d'un Pontarini ! "

" C'est ainsi qu'avec toi, depuis plusieurs semaines,
 " A travers le dédale où sans fin tu m'entraînes,
 " Paroisse par paroisse et quartier par quartier,
 " J'ai revu toute ta Venise, o cher Gautier !
 " Ton livre maintenant chante dans ma mémoire.
 " Je ne consulte plus sa page blanche et noire
 " Car je n'ai plus besoin de l'ouvrir et, fermé,
 " J'en sais chaque chapitre et tout passage aimé.
 " Il est devant mes yeux, vivant dans la lumière
 " Qui moire l'eau et colore la pierre,
 " Empourprant quelque rose au faite d'un vieux mur
 " Et, selon que s'éclaire ou se fonce l'azur
 " Fait du ciel de Venise, avec l'heure changeante,
 " Un songe tour à tour qui se dore ou s'argente. "

.....

*
* *

M. Emile Fagnet, dans une série de conférences de huit leçons, nous a parlé de Lafontaine. Il l'a fait avec sa science habituelle, son sens très fin des choses littéraires, une souplesse merveilleuse qui triomphe de toutes les questions.

Les deux dernières conférences auxquelles il nous a été donné d'assister, furent un véritable régal littéraire. Il y avait de l'ironie, des paradoxes charmants, des mots vifs qui jetaient des lueurs neuves sur des problèmes que l'on essaye de compliquer à dessein, mais qui demeurent clairs si on les veut approcher sans opinions préconçues. M. Fagnet était digne de comprendre Lafontaine et de nous conquérir entièrement à l'admiration du grand poète des contes.

L'activité de l'admirable critique ne se ralentit pas. C'est ainsi qu'après cinq volumes sur Rousseau, il publie, chez Hachette, un Balzac sur lequel nous reviendrons quand il nous aura été possible de le lire.

*
* *

L'Amérique et le Canada ne sont pas près de devenir des sujets épuisés. La grande république américaine, parce qu'elle est un pays de liberté complète, de production intense, où des revues rivalisent en beauté et en profondeur avec les meilleures publications européennes, pour mille autres raisons

aussi, attirent la curiosité des penseurs et des lettrés. On sent bien qu'elle représente l'avenir et qu'elle est en train d'enfanter une civilisation qui étonnera le monde.

Le Canada a sa part de curiosité. Le bon livre de M. Arnould qui n'était qu'un recueil d'articles parus dans le *Correspondant* et la *Revue des Deux-Mondes* et qui, pour cela, fut un livre incomplet, offrit à l'attention des français quelques-unes des questions les plus passionnantes du Canada. Vint le *Nord-Sud* de M. Bazin. Enfin, M. Gabriel Hanotaux, à la librairie Hachette, publie un autre livre sur le même sujet. Cette fois-ci, il sera question de toute l'Amérique, du voyage triomphal des délégués de France-Amérique aux Etats-Unis et en terre canadienne.

La première partie traite des rapports de la France et des Etats-Unis, des liens de parenté morale et politique qui doivent exister entre les deux peuples, mais qui, de fait, ne semblent pas apparents. Il y a l'article paru dans la *Revue des Deux-Mondes* : " La leçon du Canada." Nous n'appuierons pas sur ce sujet-là. Il y a toujours quelque impudeur pour un étranger, à se mêler des questions politiques et religieuses de la France. Nous ne sommes pas de ceux qui peuvent régler en deux phrases une situation aussi difficile, aussi inextricable que celle de la France en face de l'Europe. Nous constatons que les Français ne savent pas comment en sortir et que les Canadiens, quelque'ils soient, s'aventurant à se prononcer sur ce grave sujet, réussissent à bafouiller.

La deuxième partie du livre de M. Hanotaux renferme la relation du voyage en Amérique et au Canada. Vous y pouvez lire les discours de la délégation française, les fêtes du retour et la dernière allocution de M. Gabriel Hanotaux au banquet que *France-Amérique* organisa en l'honneur de Sir Lomer Gouin, premier ministre de la Province de Québec.

L'auteur de la *France Vivante* écrit, au début de son livre : " Le présent volume est un livre d'action. Son objet est concret et précis : développer les relations entre la France et

l'Amérique. C'est précisément le but que s'est proposé le comité France-Amérique : le même esprit anime les deux œuvres.''

Saint-Jacques.

P. S.—Reprise triomphale de *Cyrano de Bergerac* de M. Edmond Rostand, à la Porte Saint-Martin. Depuis une semaine, on refuse des centaines de personnes. Voilà de quoi consoler M. Edmond Rostand des envieux qui cherchent à le détruire.

Petite et grande Patrie

Lorsque la vie vous aura, pour un temps plus ou moins long, arrachés les uns ou les autres à cette ville où vous aurez grandi, vous retrouverez ici, en y revenant, l'image de vos premières années, et mille choses, qui vous sont aujourd'hui presque indifférentes, prendront à vos yeux une beauté nouvelle... Il ne faudra jamais vous défendre, mes amis, contre la séduction de ces retours en arrière. Plus vous vous y abandonnez, mieux vous apprécierez la force des liens qui vous attachent à la terre où nous sommes nés ; et l'amour de cette petite patrie qui s'appelle notre ville, notre canton, notre département, entretiendra en vous, l'amour de la grande patrie qui s'appelle la France.

Se souvenir, c'est relier le passé à l'avenir, c'est maintenir les traditions, c'est donner aux existences, à celles des peuples comme des individus, leur suite, leur teneur et leur unité. La grandeur des nations se mesure à la résistance de leurs souvenirs.

Vous entendrez certainement les gens qui vous diront que toutes les nations sont sœurs et qu'il ne saurait plus y avoir d'autre patrie que l'humanité. Mais avant d'ambitionner le titre un peu lourd de citoyens du monde, vous tiendrez à honneur d'être des citoyens français. Le plus sûr moyen de bien servir l'humanité est encore de bien servir cette partie de l'humanité qui vous touche de plus près, celle que nous connaissons le mieux, celle qui nous a faits ce que nous sommes.

La prospérité de la France est indispensable à l'harmonie universelle, au progrès, à l'évolution naturelle des hommes et des choses. Tout ce qui amoindrirait la gloire de notre pays ou en affaiblirait la puissance aurait le plus dangereux, le plus funeste contre-coup dans les régions les plus lointaines du monde civilisé. Vous ne vous laisserez donc détourner de vos devoirs de patriotes par aucun de ces sophismes où l'on dissimule, sous les nuages d'une philosophie cosmopolite, les plus méprisables capitulations.

Ce n'est pas d'ailleurs sous le ciel de Lorraine que pourraient germer et fleurir les doctrines vénéneuses des internationalistes. Elles se dessécheraient vite dans l'air pur et sain que nous respirons et seraient emportées loin d'ici par les souffles qui nous viennent des provinces perdues. Je n'ai pas la prétention de dire que nous soyons, dans la Meuse, de meilleurs Français que nos compatriotes du Nord, de l'Ouest ou du Midi.

Ce qui fait de la France le type le plus achevé de la nation moderne, c'est qu'elle n'a vraiment qu'une âme, c'est qu'elle se sent partout une et indivisible, que, d'une extrémité à l'autre de son territoire, tous les cœurs battent à l'unisson, et que, de la multiplicité des consciences individuelles qui la composent, se dégage victorieusement une conscience supérieure et collective.

Mais notre patriotisme, sans être plus sincère ni plus vrai que celui des autres Français, est peut-être mieux renseigné, plus éveillé et plus sensible aussi. Nous n'avons hélas à faire aucun effort de mémoire pour nous rappeler les épreuves du passé. Elles ont laissé dans nos yeux des traces sanglantes qui ne se sont pas effacées. On peut dire que chaque jour qui se lève, chaque heure qui sonne, chaque soir qui tombe renouvelle pour nous la cruelle et vivante leçon de l'histoire.

Autrefois, au Moyen-Age, à l'époque la plus troublée de la féodalité, il y avait aussi, sur les limites des royaumes et des empires, des seigneuries qui avaient le redoutable privilège d'être exposées à toutes les invasions et de servir, en quelque sorte, de champ de bataille périodique. On les appelait des marches. Elles étaient ordinairement habitées par des populations vaillantes, accoutumées à toutes les alertes, et aguerries contre tous les périls. Nous demeurons, nous, la marche de la France.

Puisse l'avenir tenir en réserve pour vous, jeunes gens, la destinée sereine des braves et loyaux serviteurs du pays ; — pour vous, jeunes filles, le bonheur simple et sûr des affections familiales ; — pour la France que vous aimerez, l'effacement des affronts inoubliables et la réparation des injustices imméritées.

Raymond Poincaré.

La psychologie du milliardaire (1)

Pierpont-Morgan, le milliardaire américain, roi de l'acier et du charbon, vient de mourir. C'était, comme ses compatriotes se plaisaient à le proclamer avec une fierté où se mêlait une sorte de tendresse, l'homme le plus riche du monde. Et il est mort de faim ! Quel sujet de méditation pour le philosophe ; quel motif d'édification pour le chrétien !

Dans la page magnifique que l'on va lire, notre illustre collaborateur, M. Paul Bourget, nous dit ce qu'est, au vrai, la trépidante existence de ces gigantesques manieurs de dollars, et combien peu enviable, au fond, est leur sort.

Le réalisme le plus humble, le plus asservi à la minutieuse observation des faits, et en même temps une audace d'imagination qui ne recule jamais, qui greffe les projets sur les projets, qui enfle sans cesse des entreprises déjà énormes, qui s'exalte en combinaisons de plus en plus en plus colossales ;— l'individualisme le plus âpre, le plus implacable, celui d'une bête de proie de haute espèce qui va, dévorant toute vie autour d'elle, ou, si l'on veut, la violence d'action d'un fleuve qui déborde, absorbant toutes les eaux, noyant toutes les terres, roulant à travers un pays ravagé son flot insatiable, et en même temps une générosité qui ne compte pas, une magnanimité de passion civique qui prodigue les millions pour des œuvres désintéressées, qui se répand en infatigables sacrifices pour la patrie commune ;— un plébéianisme tout récent d'origine, une modestie, une bassesse souvent de naissance, de famille, d'éducation, que n'a pu, semble-t-il, améliorer un labeur tout professionnel, et en même temps des magnificences et des somptuosités de grands seigneurs, le goût des arts, la large entente d'un luxe intelligent, une naturelle aisance dans le maniement de ces formidables richesses acquises d'hier,— tels sont les traits contradictoires que l'analyse, même superficielle, découvre dans cette complexe figure de l'homme d'affaires Américain. Rien qu'à les noter dans ce bref résumé je

[1] La Revue Française politique et littéraire, 17, rue Cassette, Paris.

crois apercevoir que ces traits sont aussi ceux de la race tout entière, et, par-dessous le potentat qui règne en maître dans son chemin de fer, dans sa manufacture, dans son journal, dans sa mine, je reconnais le colon primitif avec ses linéaments moraux que la fortune n'a pu changer. Il est venu, ce colon, voici cent ans, voici cinquante ans, s'établir sur cette terre neuve encore, et il a dû y lutter de la lutte la plus directe, la moins adoucie de conventions sociales, lutter contre les gens, lutter contre la nature, lutter contre lui-même. Sa chair se rebellait contre les âpretés des premières années. La prairie était hostile. Les voisins étaient durs, dangereux, sans merci. La nécessité d'agir a forcé l'homme à observer, à ne se faire d'idées que précises et nettes. C'est une éducatrice qui, par tous pays, guérit des phrases et des formules, des préjugés et de l'à-peu-près... Voilà pour le réalisme.—Mais cette lutte du colon avait devant elle toutes les possibilités. Des expatriements de cette sorte ne s'expliquent pas sans une de ces folies d'espérance comme les désespérés en retrouvent en eux aux minutes suprêmes, alors que l'âme se retourne tout entière sous une secousse qui n'y laisse rien du passé. Sitôt arrivé ici, tout contribuait à exalter encore cette fièvre d'espérance chez l'exilé : la terre incroyablement fertile, le mystère des mines d'or et d'argent toujours à découvrir, la prairie follement giboyeuse, les forêts inépuisables, et l'exemple quotidien de gigantesques fortunes improvisées en quelques années... Voilà pour l'imagination.—Cependant l'afflux des émigrants continuait si nombreux, la concurrence vitale se faisait si violente dans cette cohue d'aventuriers, tous hommes de misère et d'énergie, la justice s'accomplissait d'une façon si sommaire qu'il fallut bien avoir recours au *Faustrecht*, à ce "droit du poing" qui fut le principe de l'ordre dans le moyen-âge allemand. Le lynchage en est un dernier reste. Voilà pour l'individualisme.—D'autre part, ces mêmes colons trouvaient du moins, dans cette dure existence, un renouveau de leur personnalité. Ils se refaisaient une destinée sans passé, et ils éprouvaient pour la libre terre qui leur avait permis ce recommencement une gratitude passionnée. C'est l'origine du patriotisme Américain, si différent du nôtre. La tradition n'y

entre pas, puisque ces gens ont leur tradition ailleurs. Ce qu'ils aiment de cette nouvelle patrie, c'est justement qu'elle est nouvelle. Ils la créent, eux, cette tradition. Ils sont des ancêtres et ils le savent... Voilà pour l'exaltation du civisme. — Enfin ces colons étaient tous des plébéiens, ou force leur était de le redevenir, puisqu'ils devaient travailler de leurs mains. Seulement, la vaste étendue de leurs domaines, le fait de ne dépendre de personne, la joie d'être les maîtres et seigneurs d'une terre défrichée par eux-mêmes, la conscience d'une virilité régénérée, l'habitude d'une initiative sans contrôle, tout se réunissait pour hausser en eux cet orgueil que le moindre Américain né dans le pays manifeste naturellement. — Regardez-y bien, l'homme d'affaires n'est pas autre chose que ce colon simplifié, développé, agrandi. Jamais la loi de l'hérédité ne fut plus visible qu'ici, dans cette transposition, sublimée si l'on peut dire. Tout l'âme du pionnier des premiers jours réapparaît dans les entreprises et les fantaisies des millionnaires, et comme cette même âme continue de s'agiter dans l'Américain pauvre qui n'a pas vaincu le sort, une ressemblance morale s'établit entre les plus malheureux et les plus comblés, ressemblance intime et profonde dont est faite la véritable cohésion de ce pays.

Le trait particulier que les hommes d'affaires manifestent — trait si caractéristique qu'il en est national — c'est l'usage unique et constant, un usage, poussé jusqu'à l'abus, d'une seule des puissances humaines : la volonté. Visiblement, elle est ici la pièce centrale du rouage, et toutes les autres lui sont subordonnées. Si vous regardez quelques-uns de ces grands hommes d'affaires, après avoir étudié de près leur œuvre, vous découvrez bien vite que même l'appareil physiologique, d'ordinaire très robuste, est tout entier tendu dans ce sens. Qu'ils aient trente ans, qu'ils en aient quarante, qu'ils en aient cinquante, ils ont pour idéal unique le *hard work*, ce travail intense, qu'ils réclament de leurs employés aussi bien que d'eux-mêmes. On m'affirme qu'il faut des mois pour dresser les ouvriers Anglais, et ce sont les plus durs d'Europe, à l'énergie de besogne habituelle aux ateliers américains. Le patron, cependant est lui-même à son bureau dès les toutes premières

heures du jour, pour n'en sortir qu'aux toutes dernières. Le plus souvent il n'a eu pour se restaurer, durant cette longue séance, que deux sandwiches et six huîtres apportées d'un bar voisin. Après des années de ce labeur, sa constitution, si dure soit-elle, se trouve profondément atteinte. Il doit s'arrêter. Le genre de repos que lui prescrivent les médecins suffit à mesurer la nature et l'intensité de sa lassitude. Il lui faut des six mois de voyage, presque toujours sur mer, afin d'assurer à sa machine surmenée, brisée aux trois quarts, un peu de réparation. Ceux qui résistent portent la trace d'énormes fatigues supportées avec un énorme tempérament. Ce sont des géants au torse carré, alourdis par d'innombrables séances à leur *office*, avec des faces grises où se lit comme une vieillesse du sang. L'expression de ces visages révèle une intelligence si constamment absorbée qu'elle ne pourra plus jamais se distraire. Vous vous expliquez, en causant avec eux, pourquoi les journaux annoncent sans cesse quelque mort subite d'un millionnaire, survenue dans un bureau, dans une cabine de bateau, dans un compartiment de chemin de fer. Les mots *heart disease*, — *maladie du cœur*, accompagnent d'ordinaire la funèbre nouvelle d'un commentaire qui vous fait deviner un organisme usé jusque dans son fond par la continuité ininterrompue de la dépense nerveuse. Ces manieurs de dollars sont en définitive des héros modernes et chez qui la force d'attaque et de résistance est analogue, sous des formes bien différentes, à la force d'attaque et de résistance d'un grognard de l'empereur. Ils en meurent après en avoir vécu, et après avoir vécu de cela seulement. C'est la grandeur et c'est la force de cette civilisation : la vie intellectuelle y est à l'arrière-plan, à l'arrière-plan la vie sentimentale, à l'arrière-plan la vie religieuse. La vie volontaire y consomme toute la sève de l'individu. Cette vie volontaire semble parfois, tant elle est hypertrophiée, exaspérée, jouer à vide et sans but. C'est le défaut aussi de toute cette société. On sent à des milliers de signes que les Américains se sont trop passés du temps, et que, par une loi mystérieuse, ils ne font rien non plus qui doive durer. Le colossal de ces villes babéliques va être remplacé par un autre. On en a la vision anticipée. Ces machines vont céder la place

à d'autres machines, plus simples ou plus compliquées. Dans dix ans, ces hôtels perforés de mille tuyaux, éclairés à l'électricité, sillonnés d'eau chaude et d'eau froide, parcourus incessamment par des ascenseurs si rapides, meublés avec une extravagante magnificence, seront démodés, — *old fashioned*. D'autres les auront remplacés. Il en ira de même de toutes choses, depuis les machines à écrire jusqu'aux fortunes, et ainsi de suite, semble-t-il indéfiniment, à moins que cette Amérique des industriels et des spéculateurs ne doive passer elle-même, comme a passé l'Amérique des pionniers, et qu'à cette frénésie d'entreprise succède une civilisation où la pièce maîtresse soit, non plus la volonté consciente et calculatrice, mais l'instinct, mais l'habitude, mais la nature héritée et subie. Cette métamorphose suprême demeure, en tout cas bien éloignée. J'aime mieux les villes de la vieille Europe, mais j'admire davantage les gens d'affaires du Nouveau-Monde. L'œuvre faite chez eux à coups de volonté improvisatrice ne vaut pas l'œuvre élaborée chez nous par les siècles, mais les constructeurs actuels de ce pays-ci sont des échantillons d'une humanité plus vigoureuse.

Paul Bourget,

de l'Académie française.

Revue des faits et des oeuvres

Plus de garçons que de filles ?

Une opinion du Dr Fontenelle sur ce sujet épineux :

“ Les savants ont fait maintes recherches pour connaître les raisons qui déterminent le sexe. Fille ou garçon? La science en tel domaine en est encore réduite aux hypothèses. Le travail que M. René Worms vient de publier sur la sexualité des naissances françaises éclaire d'un jour nouveau ce problème dont la solution, grâce à lui, nous apparaît comme prochaine.

“ Si l'on examine les registres de l'état civil et qu'on fasse le dépouillement des naissances depuis un siècle, on remarque que le nombre des garçons l'emporte de beaucoup sur celui des filles. Par contre, si l'on examine les recensements, on observe qu'il y a plus de femmes que d'hommes. D'où il faut logiquement conclure que le sexe masculin est davantage frappé par la mort que le sexe féminin. Cette vulnérabilité à la maladie apparaît surtout comme manifeste lorsqu'on constate la grande proportion d'enfants mâles frappés durant les premiers mois de leur vie. Cette proportion l'emporte de beaucoup sur la quantité de filles frappées à la même phase de leur existence.

“ Tels sont les faits. Il s'agit de les interpréter. Les médecins savent et leurs études ont prouvé que la femme avait une plus grande résistance à la maladie. De là à conclure que l'épithète de sexe fort lui conviendrait mieux qu'à l'homme, il n'y a qu'un pas que les observations de M. René Worms nous incitent également à franchir. Et c'est dans cette supériorité physiologique de la femme que nous trouverons la solution du problème exposé plus haut.

“ Les chiffres suivants souligneront davantage cette supériorité de l'organisme féminin. Voici, pour mille enfants nés vivants, le nombre de ceux qui sont morts avant d'avoir accompli leur première année :

Années	Garçons	Filles
1806-1810	200	173
1856-1860	192	165
1901-1905	151	126

“ Si, d'autre part, on examine les tables de natalité, celles de mortalité et le pourcentage des enfants mâles pendant tout le cours du dix-neuvième siècle, on remarque que ces trois données différentes subissent toutes une baisse de même valeur. Cela ne peut s'expliquer que par l'évolution économique qui, en procurant aux hommes une vie plus facile, a fait baisser la mortalité et le nombre des naissances.

“ Cette heureuse amélioration des conditions de vie économique a-t-elle influencé également la sexualité des enfants et faut-il s'en prendre à elle pour comprendre la diminution du nombre des enfants mâles ? M. René Worms le croit et il en donne comme preuve les différences qui existent entre les différents pays, entre les différentes régions d'un même pays et entre les mois d'une même année.

“ Les pays pauvres donnent un pourcentage plus élevé de garçons et ce pourcentage augmente dans les années de vie difficile. Dans un même pays, les régions les moins riches sont exposées à voir s'augmenter le nombre des enfants mâles. Enfin, on a remarqué que les mois de septembre et d'octobre étaient ceux où le plus de garçons venaient au monde, tandis que les mois de mai et de juin étaient ceux où il en naissait le moins. Pour M. René Worms cette constatation relève de ce fait que les naissances de septembre et d'octobre relèvent des mois de janvier et de février où l'organisme a davantage à lutter contre mille maux et parfois, contre des circonstances économiques difficiles. A organisme débilité ou intoxiqué, correspondraient donc les naissances d'enfants mâles.

“ Enfin, le coefficient de masculinité s'élève encore lorsque l'écart est assez considérable entre l'âge du père et celui de la mère et lorsqu'une guerre ou un désastre ont augmenté les difficultés de l'existence.

“ En conclusion, l'excès des garçons dans le tableau des naissances, tient sans doute à la nutrition défectueuse des parents et cet excès tendra de plus en plus à disparaître à mesure que s'amélioreront les conditions de vie et d'hygiène dont le progrès suit celui de la richesse publique.

L'enfant prodige !

Il est des mots d'enfant qui nous laissent rêveurs. Mais ceux de M. Maurice Rostand, à peine évadé du maillot, découvriraient déjà une intelligence singulièrement éveillée.

Certain jour, l'auteur de *Cyrano* surprend, dans un coin de l'office, le tout-petit Rostand, la bouche embarbouillée de l'excellente confiture qu'il devait, plus tard, sacrifier au miel de l'Hymette, et promenant sur son père et les environs immédiats un regard vif, mais embarrassé.

Notre grand poète interroge brusquement :

—Que fais-tu donc ici ?

—Je me le demande comme vous, répondit l'enfant prédestiné.

M. Rostand fit un nez à consoler Cyrano lui-même.

Et le journal parisien qui rapporte cette anecdote ajoute :

“ Et nous terminerons cette jolie anecdote par cette simple question : M. Maurice Rostand “ se le demandait-il ” déjà en vers ou en prose ? ”

La germanisation de la France.

Il y a, paraît-il, 180,000 Allemands à Paris seulement. Aussi certains journaux français discutent-ils avec une certaine vivacité ce qu'ils appellent la lente germanisation de leur pays. Témoin cet article signé Paul de Mirecourt :

“ Si je vais là-bas, dit une chanson populaire allemande, adieu pommes de terre et navets ! J'aurai un château, une voiture à quatre ! Quand nous serons à Paris, je mangerai

à crever sans qu'il m'en coûte un liard ; je me rassasierai de champagne et de truffes ! ”

Cette chanson, le maître d'école allemand l'apprend à ses élèves en ne manquant jamais d'opposer devant eux la “ riche France ” à la Grande Allemagne. ” Dans les sphères dirigeantes qui voient plus loin et qui pratiquent le pangermanisme à outrance, on dit ce que reproduisait, tout dernièrement, une revue berlinoise : “ Il est indispensable d'assurer le domaine du commerce, de l'industrie et de l'émigration allemands : les voisins de l'est et de l'ouest n'ont-ils pas de vastes territoires mal peuplés qui s'offrent au trop plein de la population germanique ? Nous avons besoin de place en Europe. ”

Ainsi s'explique l'invasion allemande qui depuis dix ans fait chaque jour des progrès considérables en France. Les Allemands ont besoin de place et c'est chez nous qu'ils viennent la prendre. Le malheur est que bénévolement nous nous serrons pour leur en faire.

Mais les Allemands choisirent la bonne place en terre française. Ce n'était ni à la Bretagne pauvre, ni à l'Auvergne, ni aux provinces de l'Est trop patriotes qu'ils allaient s'attaquer, mais à une de ces régions de France les plus riches et où l'on n'avait pas senti trente ans auparavant les atrocités de l'invasion prussienne. Ils choisirent la Côte d'Azur.

Un changement radical venait de s'opérer dans cette région. On s'était aperçu que les tuberculeux de tout âge, qui quinze ans auparavant venaient seuls au pays du soleil, y étaient boycottés par les habitants par crainte de la contagion. Les hôteliers qui les refusaient commençaient à voir une recrudescence de touristes étrangers. Les Anglais vinrent alors en masse sur la Côte d'Azur. Une richesse nouvelle s'offrait à ceux qui sauraient exploiter la beauté du pays pour y attirer les étrangers riches, aimant surtout les plaisirs.

Cette riche exploitation, que nous ne soupçonnions pas, les Allemands la découvrirent avant nous et, sans souci des rancunes possibles, fondèrent les premiers hôtels con-

fortables de la région. Leur succès fut bientôt considérable. Les hôtels allemands depuis quinze ans n'ont cessé de se multiplier d'Hyères à San-Remo. Ce ne fut du reste pas sans craintes qu'ils les fondèrent. Au début de leur invasion, les Allemands, quelque peu intimidés, se donnaient comme Suisses, Alsaciens ou Belges. En présence de notre inertie pour les combattre, ils avouèrent peu après leur véritable nationalité.

Ce résultat est déplorable pour la France, d'abord, parce qu'il a permis l'invasion de milliers d'Allemands sur la Côte d'Azur, ensuite parce que la présence des Teutons a indisposé les Anglais qui viennent de moins en moins à Nice, Cannes et Menton.

Malheureusement, la population française reste indifférente, ne se rendant pas compte du danger.

Les Anglais nous ont cependant donné un exemple dont nous devrions profiter.

Chez nous, les amis de l'Entente cordiale boycottent tous les hôtels allemands. En fuyant la Côte d'Azur pour se retirer à Pau ou à Biarritz qui sont devenus les rendez-vous de la colonie d'hivernage anglaise, ils ont montré aux Français du littoral méditerranéen tout le tort qu'ils avaient eu à se laisser envahir par les sujets du kaiser."

Monsieur Raymond Poincaré et les jeunes

Nous publions, sous un autre titre, les conseils patriotiques que donnait à ses jeunes compatriotes Lorrains, il y a quelques années, le nouveau président de la République Française, M. Raymond Poincaré.

Les lecteurs de la *Revue Franco-Américaine*, qui n'ont pas oublié la sympathie que M. Poincaré témoigna un jour à notre publication, liront avec plaisir ces pages chaudes et inspirées où l'on retrouve l'idéal nouveau, le réveil incontestable que l'on observe aujourd'hui en France. Ce n'est un secret pour personne que le président actuel de la République ne représente rien de la politique étrange et ruineuse qui depuis nombre d'années a semé la tristesse dans l'âme des meil-

leurs Français et des amis, certes très nombreux, que la France possède aux quatre coins du monde.

Et on ne peut guère exprimer la joie intense qui s'est emparé de toutes les âmes lorsqu'on a compris que les destinées de la Patrie allaient être confiées au descendant d'une de ces vieilles familles Lorraines sur lesquelles pèsent encore les deuils inoubliés de 1870. On a étudié davantage cet homme nouveau dont le talent avait déjà conquis tant de palmes dans le domaine de l'esprit français, qui est toujours la grande scène de la pensée humaine, on a écouté ses œuvres, pesé ses paroles, avec le résultat que l'on s'est trouvé en face du principe d'union, de l'idéal cherché. Et l'on a proclamé, en Europe, en même temps que la victoire française remportée dans les Balkans, que la France soudainement unie, s'était redressée après plusieurs années d'épreuves et que ses ennemis lui retrouvaient sa taille des anciens jours.

M. Raymond Poincaré est plus que l'homme des circonstances politiques ; il est l'homme de son temps. Aussi les conseils qu'il donnait jadis à ses jeunes compatriotes de Lorraine empruntent-ils une éloquence plus forte à la gloire subite de leur auteur. Qu'on les lise avec soin, qu'on les fasse lire aux jeunes Canadiens-français qui, comme les fils de la Lorraine patriotique, ont besoin qu'on dirige leurs premiers pas vers les responsabilités et les devoirs de demain.

Les conseils que M. Poincaré donne aux siens sont de tous les temps et de toutes les patries.

Banquet de journalistes

Le 29 mars, les courriéristes parlementaires, ont donné à Ottawa leur banquet annuel. Jamais événement social mieux réussi n'occupe moins d'espace dans les journaux du pays. Modestie, certes, très louable chez ceux qui pendant plusieurs mois de l'année, mènent en laisse gouvernements et oppositions, et déroulent devant le pays la cinématographie parfois agitée et aussi parfois languissante de la vie de nos parlementaires.

Cette fête se pique surtout de renverser les rôles en ce qu'elle met en face les uns des autres les gens de la poli-

tique, en les invitant à parler, pour une fois et le plus aimablement possible, de ceux dont le métier est de parler des autres.

M. Grange, du reste, le président de la tribune des journalistes, et ses collègues, MM. King, Fortier et Bassett, ont conduit avec un tact parfait ces agapes que, par une assez originale parodie de l' "Ordre du jour" en usage au parlement on avait intitulé les "Désordres de la nuit." Et les chefs politiques des deux partis, M. Borden, premier ministre, M. Laurier, chef de l'opposition, plusieurs députés, ont vanté tour à tour les qualités terribles de la presse et fait des vœux pour la prospérité continue de cette institution quelquefois gênante.

M. Rodolphe Lemieux, ancien ministre, resté journaliste d'instinct après avoir fait au journal les débuts de sa carrière d'homme public, a adressé aux journalistes des paroles fort aimables.

"Votre tribune, a-t-il dit, a vu au travail les plus fortes intelligences de notre patrie ; votre profession a attiré les premiers enthousiasmes de beaucoup de ceux que la politique et les soins plus nombreux du gouvernement de la nation devaient plus tard absorber. Un illustre exemple que j'ai sous les yeux, Sir Wilfrid Laurier, fut un jour enrôlé sous votre bannière. Il en est de même pour l'ancien ministre des chemins de fer, M. Graham. Dans le gouvernement actuel, l'hon. M. White, ministre des Finances, continue vos traditions.

"Je sais bien qu'il est toujours imprudent de faire des comparaisons. Mais il en est une qui me vient à l'esprit et que votre bienveillance inlassable m'encourage à vous signaler.

"Je vous vois côte à côte, et dans une parfaite harmonie, journalistes anglais et journalistes français. Avez-vous jamais observé toute la différence qui existe entre vos méthodes. Le journalisme anglais, sans manquer de vigueur, sans même manquer d'une extrême énergie, m'apparaît plus "humain."

"Notre journalisme français est encore plus impitoyable. On n'y combat pas l'adversaire, on l'exécute sommairement on le piétine tant qu'il en reste quelque vestige.

“ Vous comptez, certes, dans vos annales—je vous l’ai dit en commençant—les meilleurs écrivains qui ont honoré le pays. Je ne parle pas des anglais, vous les connaissez ; mais aux journalistes anglais de mon temps qu’il me soit permis de signaler quelques noms français qui appartiennent sans contredit à la plus pure gloire de la presse canadienne : M. Hector Fabre, fondateur de l’*Événement* de Québec, ancien Commissaire Général du Canada à Paris ; M. Decelle, le conservateur de la bibliothèque du Parlement, ancien rédacteur à la *Minerve* et au journal de Québec ; M. J.-Israël Tarte, ancien rédacteur du *Canadien* puis de la *Patrie* après sa sortie du cabinet Laurier.

“ M. Fabre était un maître. Le directeur du *Temps*, de Paris, un journal qui est à la France ce que le *Times* est à l’Angleterre, disait que les articles de M. Fabre étaient dignes, comme fond et comme forme, des plus grands journaux de France.

“ M. Tarte a laissé une réputation universelle. Ses articles serrés, incisifs, à phrases courtes, allaient toujours droit au but. Quand on les avait lus, et on les lisait, on n’était pas toujours convaincu, mais on était sûr d’avoir beaucoup de matière à de profondes réflexions.

“ M. Decelle après avoir fait ses premières armes au *Journal de Québec* passa à la *Minerve*. Ce fut une des fines plumes de son temps. Il l’a, du reste, prouvé dans la suite par les ouvrages remarquables qu’il a publiés.

“ Tout près de vous, à vos côtés, un de vos camarades français continue, avec un talent admirable, dans une langue parfaite, les traditions de ce que le journalisme français a produit de mieux en ce pays. Je le dis avec d’autant plus de liberté qu’il n’est pas présent ici, ce soir, et que son humilité n’en souffrira pas.

“ M. Georges Pelletier, le correspondant du *Devoir*, de Montréal, est assurément l’égal de ce que notre presse canadienne compte aujourd’hui d’écrivains les meilleurs, en toutes langues. Certains de ses portraits parlementaires sont de véritables modèles du genre.”

—Que dites-vous de Bourassa? demande quelqu'un qui connaît l'intensité des sentiments qui existent entre ces deux hommes.

—Bourassa, réplique M. Lemieux, est au *Devoir* ce qu'il a été au Parlement, une personnalité toujours sûre d'être écoutée!

On peut voir que les journalistes n'ont pas eu à se plaindre de leurs hôtes.

Quant aux observations de M. Lemieux sur la presse française du Canada, elles valaient d'être rapportées.

M. Bourassa et les Irlandais

M. Henri Bourassa a été invité à adresser la parole à l'occasion de la Saint-Patrice.

Après avoir félicité les Irlandais qui travaillent à faire revivre le gaélique, le chef nationaliste a donné quelques conseils amicaux aux Irlandais :

“Que les heures de prospérité ne vous fassent pas oublier les heures sombres du passé! Rappelez-vous aussi qu'un jour aussi vous avez été faibles et ne vous mettez jamais du côté des forts contre les faibles d'aujourd'hui: rappelez-vous que si le plus noble des instincts de race vous fait écarter les portes du tombeau où l'on avait enfermé votre langue, et veut que vous lui donniez, avec une vie nouvelle, une gloire et des hommages nouveaux, il est d'autres peuples aussi qui aiment leur langue aussi passionnément que vous aimez la vôtre, pour qui cette langue est pareillement la seule gardienne, la seule exacte interprète de leur pensée, de leurs inspirations et de leur amour.

Ne soyez jamais avec ceux qui veulent courber sous le joug d'une factice uniformité toutes les âmes et toutes les consciences. Ne soyez jamais avec ceux qui veulent abolir ces aspirations et ces caractéristiques nationales pour le maintien desquelles la race irlandaise a lutté pendant des siècles à travers des périodes de paix et de guerre.

Les premiers immigrants irlandais qui sont venus sur le sol de ce pays, n'ont rencontré nulle part de cœurs plus chauds,

de bras plus largement ouverts que ceux des Canadiens-français. N'avons-nous pas le droit aujourd'hui de compter sur votre sympathie lorsque nous faisons les luttes qui furent les vôtres pendant des siècles.

Pourquoi Irlandais et Canadiens-français ne combattraient-ils pas côte à côte en ce grand pays, non point pour assurer la domination de leurs races sur les autres, non pour imposer leur idéal aux groupes voisins, mais pour assurer le respect des droits de tous, le libre épanouissement de toutes les forces nationales? ”

Le nouveau ministère français

M. Jean Barthou, le successeur de M. Briand, a formé son cabinet comme suit :

Premier ministre et ministre de l'instruction publique—
Jean Barthou.

Justice—Antony Ratier.

Finances—Charles Dumont.

Affaires étrangères—Étienne Pichon.

Intérieur—Louis L. Klotz.

Guerre—Eugène Étienne.

Marine—Pierre Baudin.

Agriculture—Étienne Clémentel.

Colonies—Jean Morel.

Travaux publics—M. Thierry.

Commerce et Postes—Louis F. A. P. Massé.

Travail—M. Choron.

Sous-secrétaires :

Intérieur—Paul Morel.

Finance—M. Bourley.

Beaux-Arts—Léon Bérard.

Le sous-secrétariat des Postes a été supprimé, et on a créé un nouveau sous-secrétariat pour la marine marchande, et cette position a été confiée à M. A. P. De Monziè.

M. Barthou s'est engagé à suivre le programme politique de M. Poincaré.

Pourquoi ne pas créer un marché pour ce qui reste ?

Un bulletin du Bureau des statistiques, à Ottawa, donne des chiffres intéressants sur les récoltes de l'année dernière et les perspectives des récoltes de cette année.

Suivant un bulletin publié par le Bureau des Recensements et Statistiques, d'après les rapports de ses correspondants, à la fin de mars 92 p.c. du blé de la récolte de l'année dernière au Canada, c'est-à-dire 183,611,000 boisseaux sur une évaluation totale de 199,236,000 boisseaux ont pu être vendus. Dans les provinces maritimes, dans Québec, et dans Ontario, la proportion a été moindre: 88 p.c. dans l'Île du Prince-Edouard, 86 p.c. en Nouvelle-Ecosse, 82 p.c. au Nouveau-Brunswick, 75 p.c. dans la province de Québec, 83 p.c. dans Ontario; mais dans les provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, qui produisent la plus forte proportion de la récolte le pour cent du blé de qualité vendable a été, dans chaque cas, d'environ 93 p.c. Dans la Colombie-Britannique, la quantité vendable n'a été que de 75 p.c.; mais, dans cette province, la production totale a été relativement faible.

On estime qu'environ 22 p.c. de la récolte totale du blé au Canada, c'est-à-dire 44,668,000 boisseaux, étaient encore entre les mains des fermiers le 31 mars; tandis que 27 p.c., soit 58,129,000 boisseaux de la récolte de 1911, leur étaient restés le 31 mars 1912. La quantité du blé estimée comme demeurant entre les mains des fermiers, au 31 mars 1913, a été de 336,000 boisseaux dans les provinces maritimes, 350,000 dans la province de Québec, 3,232,000 dans Ontario, 40,704,000 dans les provinces du Nord-Ouest, et 46,000 dans la Colombie-Anglaise.

Quand à l'avoine, dont la production a été évaluée, l'année dernière à 361,733,000 boisseaux, il en a été de qualité vendable 91 p.c., soit 328,483,000 boisseaux et il en restait aux mains des fermiers 44.22 p.c., ou 159,948,000 boisseaux; tandis que l'année dernière, 89 p.c. ou 310,074,000 boisseaux ont pu être vendus, et 44.18 p.c. soit 153,846,000 boisseaux

étaient entre les mains des fermiers, au 31 mars 1912. La proportion de la récolte de 1912 capable d'être livrée au commerce, par province, a été comme suit : Ile du Prince-Edouard, 95 p.c. (6,857,000 boisseaux); Nouvelle-Ecosse, 87 p.c. (2,753,000 boisseaux); Nouveau-Brunswick, 86 p.c. (4,612,000 boisseaux); Québec 75 p.c. (22,016,000 boisseaux); Ontario, 83 p.c. (76,074,000 boisseaux); Manitoba, 99 p.c. (53,171,000 boisseaux); Saskatchewan, 94 p.c. (99,239,000 boisseaux); Alberta, 99 p.c. (62,193,000 boisseaux); et Colombie-Britannique. 80 p.c. (1,568,000 boisseaux).

Sur une récolte totale d'orge de 44,014,000 boisseaux, on estime que 87 p.c. ou 38,299,000 boisseaux, ont été de qualité vendable, et que 35 p.c., ou 15,404,000 boisseaux, étaient entre les mains des fermiers, à la fin de mars. Les chiffres correspondants pour l'année dernière, étaient de 90.26 p.c., ou 36,683,000 boisseaux de qualité vendable, et 32.56 p.c. ou 13,234,000 boisseaux entre les mains des fermiers, au 31 mars 1912. La majorité de l'orge vient d'Ontario et du Manitoba. Dans la première de ces provinces, 12,001,000 boisseaux, ou 81 p.c. ont été de qualité vendable tandis, qu'il y en eut 13,416,000, ou 90 p.c., dans la dernière.

La quantité de maïs à grain de qualité vendable, a été de 76 p.c. de la récolte totale : celle du sarrasin, 81 p.c., celle de la graine de lin, 89 p.c., celle de pommes de terre, 78 p.c.; celle des navets et autres racines, 90 p.c., et celle du foin et du trèfle, 81 p.c. Les quantités restant aux mains des cultivateurs au 31 mars, étaient maïs, 3,969,000 boisseaux, graine de lin, 5,893,000 boisseaux; pommes de terre, 35,097,000 boisseaux; navets et autres racines, 18,884,000 boisseaux, le foin et le trèfle, 3,444,000 tonnes.

Notre documentation

Nos lecteurs ont pu observer que la *Revue Franco-Américaine* avait entrepris simultanément la publication de trois pièces d'un intérêt spécial concernant les Acadiens, les intérêts canadiens-français en France et les Canadiens des Etats-Unis. En cela elle reste fidèle à cet article de son programme

qui consiste à réunir toutes les pièces rares ou peu connues intéressant quelque phase de notre ère nationale.

La mémoire sur la condition des catholiques Franco-Américains est d'un égal intérêt pour tous les Canadiens-français établis en dehors de la Province de Québec, surtout pour ceux qui ont à se défendre contre les assimilateurs religieux, beaucoup plus redoutables et plus difficiles à combattre que les assimilateurs politiques. Le document est un peu long, mais il constitue un véritable arsenal pour ceux qui sont dans la lutte. Nous avons voulu, pour le donner à nos lecteurs, profiter de l'occasion qui nous est fournie par la publication rapide des numéros de la *Revue* retardée par le voyage que ses propriétaires ont dû faire en Europe il y a quelques mois.

A part cela nous continuerons de donner à nos lecteurs quelques pièces inédites devant servir à l'histoire politique, économique et religieuse des Canadiens-français.

Dans un de nos prochains numéros nous publierons quelques lettres inédites de Papineau sur les événements politiques de son temps.

Et notre réserve ne sera pas encore épuisée.

Léon Kemner.

Origine des Acadiens

Par PASCAL POIRIER

(Suite)

VI.—ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE FRANÇAISE EN ACADIE

La colonisation de l'Acadie commence avec De Monts. Au mois de Mars 1604 il fait voile avec Champlain, Poutrincourt et une petite colonie qu'il débarque à l'Île Ste-Croix, au sud de la presqu'île acadienne. Pendant l'hiver la maladie se met dans l'habitation et emporte trente-six hommes. Au printemps suivant (1605) Pontgravé comble le vide fait par l'épidémie, en emmenant à De Monts un renfort de 40 colons. Peu de temps après, la colonie tout entière va s'établir à Port Royal. Cependant, De Monts passe en France "avec ceux qui veulent le suivre", (1) et laisse à Pontgravé le commandement de la colonie. Six mois s'écoulent et De Monts, qui devait leur apporter un prompt secours, n'arrive pas. Menacés par la faim, Pontgravé et tous ses compagnons s'embarquent le 15 juillet 1606 pour la France, ne laissant pour garder le drapeau français à Port Royal que la Taille et Miquelet, deux braves.

Quelques jours après leur départ, le 27 juillet, Poutrincourt, associé de De Monts, arrive à Port Royal, emmenant

(1) Lescarbot, p. 478. Champlain qui était du voyage resta à Port Royal.

avec lui une colonie "de menuisiers, charpentiers, maçons, taillandiers, serruriers, scieurs d'ais," (1) et, il va sans dire, de cultivateurs. L'historien Lescarbot est du voyage. Dès le lendemain de son arrivée, Poutrincourt met ses gens à la culture de la terre. La colonie avait déjà pris un aspect assez florissant quand, au mois de mai de l'année suivante, 1607, De Monts écrivit à Poutrincourt que les Hollandais l'avaient ruiné, et que le privilège du commerce des pelleteries lui était retiré. Il fallut abandonner Port Royal. Une partie de la colonie fit voile le 29 juillet, et le reste, avec Poutrincourt et Lescarbot, le 11 août "au milieu des pleurs des sauvages."

Il ne restait plus de Français dans la colonie acadienne, excepté quelques pêcheurs hivernants et avec eux peut-être Robert Gravé, fils de Pontgravé. Trois ans se passèrent ainsi.

Dans l'intervalle, le privilège de la traite fut rendu à De Monts qui céda ensuite tous ses droits à Poutrincourt. Celui-ci s'embarqua avec Charles de Biencourt, son fils, et une petite colonie, pour Port Royal, où il arriva vers la fin de Mai, 1610. Aussitôt on releva les maisons et l'on se livra à l'agriculture comme en 1604 et 1606.

Cependant, la colonie que Poutrincourt venait de fonder n'était pas une *colonie pénale*, ni les colons des *brigands*, ni même des *aventuriers*. "Les historiens s'accordent à reconnaître que les colons avaient été choisis avec soin dans les "deux classes des laboureurs et des artisans." (2) Il n'avait pas, non plus, emmené de femmes (3).

Au mois de juillet de la même année, le fils de Poutrincourt passa en France, et ne revint à Port Royal que le 11

(1) Lescarbot, p. 528.

(2) M. Moreau, p. 51.

(3) "*Unica hic adest D. Poutrincourtii familia sine feminis capita sumus viginti.*"—P. Biard, lettre à son supérieur.

mai de l'année suivante, 1611. Il emmenait avec lui une trentaine d'hommes "ouvriers et laboureurs." (1) Mais c'était des provisions et non des hommes qu'il fallait à la colonie prête à périr. Pour lui en procurer, Poutrincourt n'hésita pas à s'embarquer de nouveau pour la France. Malgré son héroïsme il ne devait pas sauver finalement la colonie. Entouré d'ennemis et d'intrigants, il ne put envoyer au secours de son fils qu'un vaisseau qui, malheureusement, n'arriva à Port Royal que le 23 janvier 1612. Lui-même il avait dû rester en France, où il passa l'année en négociations, et finit par être jeté en prison. Pendant ce temps la désunion s'était mise entre les Jésuites et le jeune gouverneur. On ne recevait plus de nouvelles de France, et l'hiver se passa dans la famine. Au mois de mars 1613, Mme de Guercheville, qui s'était substituée dans tous les droits de Poutrincourt, envoya une colonie de 48 personnes et deux Jésuites, sous les ordres de la Saussaye qui s'établit à St. Sauveur.

On commençait à concevoir les plus belles espérances, quand les Anglais, sous Argall, vinrent en pirates, dans l'automne, détruire l'établissement de la Saussaye et Port Royal.

Argall emmena sur ses vaisseaux le tiers des habitants de St. Sauveur ; le reste put regagner la France sur un vaisseau malouin appartenant à Robert Gravé. A Port Royal, il ne fit que brûler le fort après l'avoir pillé. Au moment de l'attaque, les habitants étaient occupés à cultiver la terre, à deux lieues plus haut, sur la rivière Dauphin, et échappèrent à leurs ennemis.

Poutrincourt, aussitôt qu'il eut appris le désastre survenu à sa colonie, se hâta de venir de France à son secours. Quand il arriva, le 27 mars 1614, ce qui restait à Port Royal de colons "avaient vécu depuis la Toussaint de racines et de bourgeons d'herbes, et plusieurs étaient morts de faim." (2)

(1) Moreau, p. 69.

(2) Lescarbot, cité par Moreau, p. 97.

Une partie de ces malheureux avaient traversé au Canada fuyant la mort et la domination anglaise. Quelques-uns avaient gagné, avec Biencourt, le sud de la presqu'île, à ce que l'on croit ; car on ne voit pas qu'ils aient retourné en France avec Poutrincourt qui ne put les rencontrer. Au Cap-Sable, ils bâtirent, selon toutes les apparences, le fort Lamoron, appelé plus tard fort Latour, et vécurent de pêche et de traite avec les sauvages.

Voilà en peu de mots quels ont été les commencements de l'Acadie. Abandonnée en 1607, reprise en 1610, elle est finalement dépeuplée en 1613. Comment, après cela, M. Rameau peut-il affirmer que la filiation des Acadiens remonte à 1606, quand de 1607 à 1610, il n'est pas resté un colon français en Acadie ! L'abbé Maurault qui, sur cette question M. Rameau, a vu cette difficulté. Il y remédie à sa manière. " Les Français de l'Acadie, dit-il, ne passèrent pas tous " en France (avec Poutrincourt en 1607) ; un grand nombre " restèrent et se dispersèrent parmi les sauvages. La plupart " se marièrent à des squaws, et passèrent leurs jours parmi " les sauvages, adoptant leur manière de vivre. De cette " époque datent les premiers mariages français avec les sauvages de l'Acadie." (1) Voilà un remède pire que le mal même, en ce qu'il prouve que dans le domaine des hypothèses on ne prévoit jamais à quelles suppositions atroces peut nous conduire une première supposition qu'on veut soutenir quand même. Où l'abbé Maurault trouve-t-il " qu'un grand nombre de Français restèrent en Acadie en 1607, et se dispersèrent dans les bois ? " Assurément il ne peut avoir, pour prouver ce fait, d'autre autorité que Lescarbot et les Révérends Pères Jésuites. Or ni l'un ni les autres ne disent rien de semblable. Au contraire, Lescarbot qui était à Port-Royal, affirme positivement que quand la lettre de De Monts annonçant qu'il était ruiné, que le privilège de la traite lui

(1) L'abbé Maurault, p. 84.

était retiré, et qu'il déliait les colons de leurs engagements, fut lue par Poutrincourt aux colons rassemblés, "*tous d'une voix*" décidèrent qu'il fallait retourner en France immédiatement. Vainement Poutrincourt leur conseilla-t-il de demeurer et d'attendre des jours meilleurs ; sa courageuse résolution ne fut ni partagée ni comprise ; il dû se rendre au vœu unanime, et donner ses ordres pour les préparatifs du départ. La colonie mit à voile les 29 et 30 juillet. Poutrincourt resta encore douze jours à Port Royal, ne pouvant s'en détacher. Quand il partit "ce fut pitié de voir pleurer les sauvages lesquels on avait toujours tenus en espérance que *quelques-uns des nôtres demeureraient auprès d'eux*. Il fallut leur promettre que l'an suivant on leur enverrait des ménages et des familles pour habiter totalement leurs terres, et leur enseigner des métiers pour les faire vivre comme nous. (1)" C'est après un pareil témoignage que l'abbé Maurault nous raconte qu'un grand nombre de Français restèrent à Port Royal après le départ de Poutrincourt, et se dispersèrent dans les bois !

Biencourt, établi au Cap Sable où nous l'avons laissé, voyait sa petite troupe s'accroître de jour en jour par l'arrivée de pêcheurs et d'aventuriers. Il avait aussi à sa disposition les sauvages du Cap avec lesquels il était en relations ; et tous ensemble ils étaient devenus si redoutables, que les premiers émigrants écossais emmenés par Sir William Alexander en 1623, jugèrent prudent de faire en Acadie un séjour de courte durée, et s'en retournèrent immédiatement.

Vers le même temps, 1623 ou 1624, survint, selon toutes les apparences, la mort de Biencourt. Il fut remplacé dans la possession du fort Lamoron par le jeune La Tour qui, en 1631, changea ce nom en celui de Fort La Tour.

(1) Lescarbot, vol. 2, p. 578, etc.

Cependant, de nouvelles lettres patentes furent accordées à Sir Alexander, qui revint avec un convoi considérable de ses compatriotes s'établir, en 1628, aux environs de Port Royal.

En 1627, une compagnie, dite des "Cent Associés," fut formée en France, dans le but de coloniser le Canada, et surtout l'Acadie dont on anticipait la rentrée en possession.

Les frères David, Thomas et Louis Kirk, firent semblant, en 1628, de s'emparer de l'Acadie, désormais appelée *Nouvelle-Ecosse*, en occupant les places qui appartenaient déjà aux Anglais.

Les affaires de la colonie restèrent en cet état précaire jusqu'en 1632, époque où fut signé le traité de St. Germain qui rendait le pays définitivement à ses premiers maîtres. La "Compagnie des Cent Associés," prête depuis longtemps pour ses opérations, envoya immédiatement le commandeur de Razilly avec "trois cents hommes d'élite" (1), déloger de l'Acadie les colons de Sir Alexander, en prendre possession et s'y établir.

A partir de cette époque, la colonie entre en pleine voie de progrès. Chaque année la compagnie y fait passer un certain nombre de familles qu'elle établit à la Hève. Elle s'était engagée d'envoyer au Canada et en Acadie, dans l'espace de quinze ans, 4,000 colons de l'un ou l'autre sexe. Les circonstances, il est vrai, ne lui permirent pas de remplir à la lettre cet engagement. Néanmoins, à la mort de Razilly en 1635, elle avait déjà fait passer trente à quarante familles qui, au témoignage de Denys, "recueillaient quantité de froment."

Après Razilly vint d'Aunay. Le premier acte de son autorité fut de transférer les habitants de la Hève à Port Royal. Malgré les luttes incessantes qu'il eut à soutenir contre les Anglais et surtout contre La Tour et ses fibus-

(1) *Gazette*, citée par Moreau.

tiers, il fit venir de France, pendant son administration, une vingtaine de familles qu'il établit également à Port Royal.

Ces cinquante à soixante familles sont évidemment les familles mentionnées dans le recensement de 1671, les véritables ancêtres, *les familles originaires* des Acadiens. Le croisement des alliances dont parle M. Rameau avait, en 1671, porté à soixante et sept ou soixante et neuf le nombre de ces familles.

VII.—LA TOUR ET SES COMPAGNONS.

Qu'étaient devenus, pendant ce laps de temps, les compagnons de Poutrincourt laissés avec La Tour au Cap Sable, et les aventuriers qui s'étaient joints à eux ? Cette période de l'Histoire de l'Acadie est très obscure ; c'est celle où les historiens se sont le plus contredits, celle par conséquent où il était moins dangereux de hasarder des suppositions. Aussi M. Rameau et M. Moreau n'ont pas manqué d'en profiter pour faire des aventuriers du Cap Sable les premiers ancêtres de la race actuelle des Acadiens. C'est par eux qu'ils en font remonter la descendance à 1606. Comment s'y prennent-ils pour nouer la filiation des familles emmenées par Razilly et d'Aunay, avec les flibustiers nomades de La Tour ; fondre en une commune origine les colons de la Hève et de Port Royal, avec les aventuriers du Cap Sable, pendant qu'il est de fait historique que ces deux groupes distincts et séparés par la rivalité de leurs chefs respectifs, ont continué de se faire une guerre à outrance, jusqu'à l'extinction presque radicale de celui du Cap Sable : c'est-à-dire, jusqu'à l'extermination des pères par les enfants ? C'est ce que nous examinerons plus tard. Pour le présent, constatons que cette origine primitive de laquelle MM. Rameau et Moreau font descendre les Acadiens, est essentiellement métisse. Les compagnons de Poutrincourt, La Tour et ses aventuriers auraient, selon ces deux historiens, contracté force alliances

avec les Micmacques ; et les enfants issus de ces unions seraient devenus, Dieu sait comment, les pères des Acadiens de Port Royal mentionnés nominalement dans le recensement de 1671.

M. Rameau n'avait pas prévu toutes ces difficultés. Il n'avait pas été frappé de l'absurdité qu'il y avait de faire des deux groupes de Français en Acadie, les aventuriers du Cap Sable, et les colons "d'élite" de Razilly, des parents aussi rapprochés, pour les voir s'égorger ensuite les uns les autres, sans qu'au moins les filles et les femmes se fussent jetées au milieu des combattants, dont les uns étaient leurs pères, les autres leurs maris et leurs enfants, pour les séparer comme autrefois les Romaines et les Sabines.

Mais du moins devait-il apporter quelques documents qui établissent le mélange primitif, la fusion des aventuriers du Cap Sable et des colons de la Hève et du Port Royal, avec les sauvages. Pas une preuve, pas un document. M. Moreau vient à sa rescousse. Dans la découverte qu'il a faite de manuscrits importants, conservés dans la famille de Menou (1). Il nous montre un mémoire dans lequel il est dit " qu'après le décès de Biencourt, (1623 ou 1624) La Tour courut dans les bois avec dix-huit ou vingt hommes, se mêlant avec les sauvages, vivant d'une vie libertine et infâme comme bêtes brutes, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même le soin de faire baptiser les enfants procréés d'eux et de ces pauvres misérables femmes, au contraire les abandonnant à leurs misères, comme encore à présent ils font." (2).

Malgré l'importance qu'attache M. Moreau aux documents dont il est devenu possesseur ; malgré le désavantage manifeste et le tort exagéré qu'il se plaît à donner à La Tour, dans le cours de sa rivalité avec d'Aunay, la portée de ces

(1) La famille de Menou est la même que celle de D'Aunay, successeur de Razilly. Ces manuscrits sont ceux de D'Aunay lui-même.

(2) Moreau p. 126.

accusations le frappe, et contre son habitude, il fait précéder ce passage par des observations qui, sous sa plume, en affaiblissent singulièrement la teneur. "Il faut en convenir, dit-il : toutes les assertions de d'Aunay ont un fondement. *Qu'elles soient exagérées dans la forme*, à la bonne heure ; assurément elles ne sont pas fausses." Mais ce n'est pas chez l'admirateur outré de d'Aunay, qu'il faut chercher si les accusations de cet homme contre son ennemi sont exagérées dans la forme ou autrement ; ce sont les faits que nous devons examiner, et nous avons sur les faits et les hommes de cette époque des documents authentiques et exempts de partialité.

La rivalité de La Tour et de d'Aunay, dont les suites ont été si funestes à l'Acadie, a été diversement interprétée par les historiens. Denys, La Fargue, Charlevoix, Garneau même, donnent en majeure partie, droit de cause à La Tour il a tout le tort, selon M. Moreau. Sans m'arrêter à des détails qui pourraient fatiguer le lecteur, je dis que le gouvernement français est avant tout condamnable pour avoir favorisé, nourri ce duel à mort, en accordant tantôt à l'un tantôt à l'autre des deux prétendants, souvent à l'un et à l'autre en même temps, le gouvernement de l'Acadie, cela faute de prendre connaissance exacte de la géographie du pays, et la plupart du temps en se hâtant de condamner un rival sur les accusations de l'autre. Après coup, lorsque le pays était ruiné sans ressources, la cour réservait à l'un des adversaires ruiné également, des réhabilitations stériles qui ne le relevaient pas, qui ne rétablissaient pas les affaires de la colonie, et qui montraient seulement avec quelle précipitation funeste jugement avait été rendu.

La Tour, maître du fort Lamoron par la mort de Biencourt survenue en 1623 ou 1624, et du fort St. Louis bâti vers le même temps, fut confirmé dans la possession, ou si l'on veut dans la lieutenance de ces deux forts, en 1631, par une com-

mission de Richelieu (1). D'Aunay, comme nous l'avons vu, s'était établi à Port Royal après la mort de Razilly en 1635, et avait juridiction sur la Hève, sur Pentagoët (2) et sur l'Acadie généralement. La paix ne pouvait être de longue durée entre deux lieutenants gouverneurs aussi rapprochés dans leurs établissements, mal déterminés dans leurs possessions respectives, l'un (3) voyant ses prétentions lésées, l'autre aspirant à la domination exclusive de la Nouvelle-France.

La première querelle fut vidée devant les tribunaux. L'avantage resta à La Tour. Il obtint que l'Acadie fût partagée à peu près également entre lui et son rival. Le roi, par une lettre datée le 10 février 1638, établit d'Aunay "son lieutenant général en la côte des Etchemins, (Nouveau-Brunswick, partie sud-est) à prendre depuis le milieu de la terre ferme de la Baie Française en tirant vers les Virginies et gouvernement de Pentagoët (Penobscot, Maine); et La Tour son lieutenant général en la côte de l'Acadie, depuis le milieu de la dite Baie Française jusqu'au détroit de Conceaux." Il rajoute sur la même lettre: "l'habitation de la rivière St. Jean restera ainsi au Sieur de La Tour, qui ordonnera de son économie et peuple comme il le jugera à propos; et le dit sieur de La Tour ne s'ingèrera de rien changer aux habitations de la Hève et du Port Royal" appartenant à d'Aunay. De sorte qu'en définitive, La Tour recevait le titre

(1) Latour tenait déjà, par l'entremise de son père, une commission de Sir William Alexander, datée 30 Novembre 1630. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'Acadie appartenait à l'Angleterre. Cette commission le constituait seigneur "des pays, côtes et îles à partir du Cap et Rivière Ingogan (près du Cap Clouen) jusqu'au fort Latour, puis en continuant jusqu'au Mirliguestre et au delà (près du Port de Hève) sur une profondeur de quinze lieues dans les terres tirant vers le nord." Il avait une autre commission de la compagnie elle-même.

(2) Bâti par La Tour; Denys, p. 23, 24—Charlevoix, traduction de Shea p. 129, vol. III.

(3) Latour.

de lieutenant-général dans une partie de la colonie, où de fait il n'avait plus d'autorité ni de possession, et d'Aunay se trouvait dans le même cas. Que dire de ce partage où l'ignorance du gouvernement, sur la géographie des contrées dont il prend sur lui de déterminer les limites, est si lamentablement manifestée ? Loin d'avoir réglé les différends des deux rivaux, un nouveau champ de discorde et de querelle leur est ouvert. La guerre éclata bientôt, "guerre à la fois de pirate et de procureur, guerre où les ruses de procédure se mêlèrent aux violences des combats;" et M. Moreau aurait pu ajouter, où les armes de la calomnie furent largement mises à contribution.

Au second procès La Tour perdit tout. Le roi révoqua toutes les concessions faites quelques années auparavant en sa faveur. Mais voyez sur quels griefs : "La commission ci-devant donnée à Charles de St. Etienne, sieur de La Tour, etc., est révoquée *pour ses mauvais comportements*, avec commandement au sieur de La Tour de venir rendre raison à Sa Majesté.....Le dit sieur La Tour *empêche le progrès et l'avancement de la foi et religion chrétienne* parmi les sauvages et l'établissement de la colonie française" (1).

C'est durant ces guerres ruineuses et ces procès interminables que d'Aunay avait écrit contre La Tour cette série d'accusations dont M. Moreau s'est saisi avec avidité. Remarquons la coïncidence qu'il y a entre les clauses de la condamnation et les accusations de d'Aunay.

"Après la mort de Biencourt, La Tour courut dans les bois, se mêlant avec les sauvages, vivant d'une vie libertine et infâme comme bête brute, sans aucun exercice de religion, n'ayant pas même soin de faire baptiser les enfants procréés, etc." Ailleurs, il lui impute d'avoir fait éprouver de mauvais traitements aux Pères Capucins, d'avoir fait plusieurs fois

(1) Seconde série, vol. I, p. 113, etc,

des tentatives " pour révolter les Indiens contre Razilly " (1). Il l'accuse encore " d'être demeuré trois ans avec les sauvages (de 1836 à 1839), et de leur avoir persuadé de faire quelque désordre " (2).

Pour ce qui concerne la première accusation, La Tour, dans une lettre au roi, écrite en 1627, lui rendant compte de ses rapports avec les sauvages, dit : " J'ai été contraint par le " mauvais traitement que nous avons reçu des Anglais, (la " prise de Port Royal en 1613) de vivre ainsi que les peuples " du pays et vêtu comme eux, chasser à force les bêtes et " pêcher les poissons pour vivre." Et encore : " Les Anglais " ont charge et dessein de se saisir du pays de la Nouvelle- " France . . . ce à quoi je me suis opposé avec les familles de " mes alliés, peuples du pays et ceux que j'ai d'ordinaire avec " moi, ma petite troupe de Français."

Ce sont ces relations de La Tour avec les Souriquois, qui ont inspiré à d'Aunay les odieuses imputations que nous venons de voir. Mais était-ce bien à lui qu'il appartenait de se plaindre des prétendus mauvais traitements infligés par son ennemi aux Capucins, et des tentatives de révolte contre Razilly faites, dans le même temps, auprès des sauvages ? En 1634, en date du 15 juillet, Razilly envoie lui-même à Richelieu un mémoire long et détaillé sur les affaires de la colonie dont il était le *commandeur*, et pas un mot de reproche contre La Tour ne tombe de sa plume.

Il ne parle ni d'insubordination, ce que d'Aunay lui reproche encore, ni de mauvais comportements avec les sauvages. Ce qu'il n'eût assurément pas omis de mentionner au cardinal, lui le vertueux, le dévotieux Razilly, membre de la société de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui sollicitait le Grand-Maître de fonder en Acadie un prieuré de l'ordre, ce sont les mauvais traitements subis par les Pères Capucins. Rien encore. Il dit

(1) Moreau, p. 133.

(2) Idem, p. 149.

au contraire : " Les Pères Capucins nous ont si bien conduits
 " par leur exemple, que, par la grâce de Dieu, le vice ne
 " règne point en cette habitation (1). . . . *la charité et l'a-*
 " *mitié y sont sans contrainte.*" Pour les sauvages, " ils se
 " soumettent de leur franche volonté, ajoute-t-il, à toutes les
 " lois qu'on veut leur imposer, soit divines soit humaines, re-
 " connaissant Sa Majesté Très-Chrétienne pour roi." (2),
 Après ce témoignage non équivoque, il reste peu de place aux
 accusations de d'Aunay.

La troisième imputation est aussi malheureuse que les deux
 précédentes ; elle tombe encore à faux. Dans le temps même
 que le gouvernement révoquait, en faveur de d'Aunay, la
 commission précédemment accordée à La tour, celui-ci pro-
 duisait, pour sa propre justification et *contre d'Aunay*, un
 certificat des deux Pères Récollets demeurant avec lui dans
 son fort de la rivière St. Jean (1642). Deux ans plus tard,
 étant une seconde fois condamné en France, il en produisit
 un autre dans le même sens, signé encore par les deux
 religieux.

Pour mieux perdre son ennemi, d'Aunay ne s'arrête pas là.
 Cette fois au moins, chacun reconnaîtra la basse animosité
 qui le poussait. Non satisfait d'avoir calomnié La Tour
 dans sa vie privée et publique, d'avoir souillé sa réputation,
 il pénètre dans le foyer intime de la famille, et a l'effronterie
 d'accuser sa femme, celle qui a défendu si héroïquement,

(1) Par " cette habitation " peut-être entend-il la Hève seulement ;
 je suis d'avis pourtant qu'il comprend aussi l'établissement de La Tour
 qui relevait en partie de lui, et auquel il envoyait des religieux. Parlant
 des Capucins, il ne pouvait faire cette distinction ; tous relevaient de lui.

(2) Ce qui a pu fournir à d'Aunay l'idée d'accuser La Tour de mau-
 vais traitements contre les religieux, c'est peut-être cette lettre du secré-
 taire d'état, Bouthilier, à la date du 16 mars 1633 : " Vous ferez retirer de
 " votre fort, mande-t-il à La Tour, tous les gens d'église séculiers et re-
 " ligieux qui y peuvent être, lesquels vous aurez soin de reconduire en
 " France, et mettez en leur lieu et place des pères capucins." La Tour,
 comme bien on le pense, se conforma à cette injonction.

contre d'Aunay lui-même, le fort de son époux à la rivière St. Jean, d'être de basse extraction et de mauvaises mœurs (1). Lorsqu'un chef de guerre, pour détruire son rival, s'abaisse à ces viles imputations sur l'honneur d'une femme, fût-elle coupable, cet homme n'est pas loyal. Au reste, le gouvernement français qui vient d'enlever à La Tour ses forts et ses habitations au profit de son ennemi, le réintègre plus tard dans ses droits et dans son honneur, et fait complète justice les calomnies qui l'avaient perdu. C'est à la date du 27 février 1651, que Louis XIV, dans une lettre signée de lui et de son ministre, le réhabilite enfin. " Etant bien informé et assuré " de la louable et recommandable affection, peines et diligence de notre cher et bien aimé Charles de St. Etienne, " chevalier sieur de La Tour. . . . lequel depuis quarante deux " ans a coapporté (*sic*) et utilement employé tous ses soins " tant à la conversion des sauvages du dit pays, et à *la foi et " religion chrétienne*, qu'à l'établissement de notre autorité " dans toute l'étendue du pays; ayant construit deux forts et " contribué de son possible pour *l'instruction des sauvages*, " et par son courage chassé les étrangers religionnaires des " forts desquels ils s'étaient emparé, *ce qu'il aurait continué " à faire, s'il n'en eut été empêché par le défunct Charles de " Menou, sieur d'Aunay Charnisay, lequel aurait favorisé " ses ennemis dans les accusations et suppositions qu'ils " n'ont pu vérifier*, et desquelles le dit sieur de St. Etienne " a été absous le 16 février dernier. par l'avis de la " Reine Régente. et de notre pleine autorité Royale. . . . " confirmons de nouveau, ordonnons et établissons icelui sieur " de La Tour, gouverneur et notre lieutenant général en tous " les pays, havres, côtes et confins de l'Acadie. . . . avec pou- " voir d'établir lois, statuts et ordonnances. . . . de contracter " paix et alliance et de faire guerre ouverte pour conserver " notre autorité, etc," (2).

(1) M. Moreau, p. 156.

[2] 2de série, vol. I., pp. 207 à 210.

Le Canada vu par un Français de France

COUP D'OEIL HISTORIQUE

*Rapport de M. E. Agostini, délégué
du syndicat Maritime et fluvial
de France au Canada, en 1886.*

III

AGRICULTURE

(Suite)

“ Le cultivateur est obligé de dépenser ses ressources métalliques pour l'achat de ses semences, pour l'embavure, pour les frais de moisson; pour ceux de bourrellerie et de charronnage; il lui faut réserver la nourriture d'hiver pour son bétail. C'est là aussi une immobilisation dont il y a lieu de tenir compte. D'un autre côté, il ne récolte une portion de ses produits qu'au bout de 12 mois et une autre portion après 6 mois environ. Quant à la rentrée des fonds, résultat de ses élèves en chevaux, en bêtes de race ovine et bovine, elle ne se fait pas à court délai. Ainsi le cultivateur ne commence à recueillir la contre-partie de ses dépenses de ferme et quelques profits, s'il en reste, qu'au 1er septembre. D'autres avances ne lui font retour qu'après plusieurs années, pour une partie des avantages que lui procurent les engrais, le drainage et les instruments aratoires perfectionnés.

“ Enfin s'il dresse tous les douze mois son budget, il ne peut judicieusement faire son inventaire définitif que tous les dix ans, ou tous les six ans au plus tôt, à cause des lois

climatologiques qui produisent par intermittence des accidents et diverses phases destructives. L'équilibre n'est établi qu'après les récoltes *belles, bonnes, ordinaires, médiocres* ou *mauvaises* sur une grande variété de produits.

“ L'agriculture aurait besoin d'emprunter et d'emprunter à long terme, et vous voulez qu'elle songe à des opérations lointaines qui peuvent être excellentes, mais qui sont hors de sa portée ?

“ En outre depuis longtemps on se plaint du dépeuplement des campagnes, depuis longtemps on cherche les moyens d'entraîner les ouvriers ruraux à retourner aux champs pour rendre à la culture les bras qui lui manquent, où prendrez-vous des auxiliaires pour aller défricher au loin et mettre en produit les terres nouvelles ?” (1)

“ On aura beau préconiser l'application des instruments aratoires perfectionnés, la main et l'intelligence de l'homme seront toujours indispensables à une bonne production.

“ Or, pour que les hommes demeurent à la campagne et s'y multiplient, il faut qu'ils y trouvent *un travail de corps un intérêt de cœur et une stimulation de l'esprit*, selon la formule du Dr. Guyot.

“ Pour que l'ouvrier s'attache et se fixe à la campagne, pour qu'il s'y marie, y installe son ménage, sa famille, il faut qu'il voie une base de travail rémunéré par un salaire qui lui permette de loger, de nourrir et de vêtir sa famille en travaillant avec énergie, avec intelligence, avec dévouement, il faut qu'un espoir d'aisance et de repos dans l'avenir luise à ses yeux, soit par les épargnes possibles, soit par la stabilité du groupe auquel il se sera attaché. Ce problème loin d'être insoluble, a été de temps immémorial résolu par le patriarcat rural, par l'association de la propriété et du travail dans le partage des fruits de la terre ; le Beaujolais, le Jura, la Savoie, ont consacré ces conditions naturelles. Pour que le

(1) Commentaires des travaux du Dr. Guyot.

d'intelligence et de dévouement, qui le rendent si puissant, travail de l'homme comporte les trois éléments d'énergie, il faut que l'ouvrier ait un salaire assuré et un bénéfice éventuel,

“ Le salaire achète sa main-d'œuvre et lui fournit l'existence matérielle strictement nécessaire pour lui et pour les siens, l'éventualité du profit récompense son intelligence active et lui donne l'espérance, il ne lui manque plus alors pour se dévouer, corps, tête et cœur, à l'agriculture que de trouver des chefs qui lui inspirent amour et respect par leur justice et surtout par leur capacité supérieure et qui le guident dans le progrès, le comprennent et l'apprécient en ce qu'il a de bon et en ce qu'il fait de bien. En un mot, le propriétaire doit avoir la supériorité du père de famille sur ses enfants, et les ouvriers agricoles de leur côté doivent trouver une part dans la prospérité commune.

“ Il y a là une donnée primordiale d'où peut sortir une organisation excellente.

“ La rente de la terre est partagée en trois : la part du propriétaire du sol, celle du fermier et celle de l'ouvrier. On a voulu faire la part de l'ouvrier trop petite, on l'a dégoûté du métier et du village. On peut l'y ramener. Les bras ne manqueront pas là où le bien-être sera assuré, que ce soit dans la vieille ou dans la nouvelle France.

“ En tout cas nous devons rappeler qu'il est d'une nécessité impérieuse que la France fortifie son agriculture en lui donnant à pleines mains les moyens de se sauver elle-même.

“ Il est bon d'avoir le courage de l'avouer. Sans une prompte réforme, notre belle fortune rurale déclinera de jour en jour ; or, ce serait d'autant plus déplorable, que nous entrevoyons la possibilité d'inoculer à nos agriculteurs une vigueur nouvelle, de leur faire acquérir une propriété que nos paysans et leurs propriétaires n'ont pas encore connue.

“ Les promesses administratives n'ont jamais fait défaut, nous déclarons toutefois qu'il n'entre nullement dans notre

pensée de réclamer pour les cultivateurs ce que l'on peut appeler des faveurs exceptionnelles. L'intérêt général vu de haut est notre seul guide.

“ Ce qui manque à notre premier chef à notre agriculture, c'est une institution de crédit combinée selon les besoins de cette industrie, différant complètement de toutes les autres branches du travail, elle veut être assise sur des bases particulières et non sur celles des établissements qui distribuent le crédit au commerce, à la manufacture et à la marine marchande.”

En conseillant le système des compensations territoriales que nous avons indiqué, nous n'avons songé ni à la fondation de vastes sociétés agricoles, ni à l'expatriement complet de ceux que de sérieuses attaches retiennent en Europe, ni à l'émigration isolée de nos paysans sans travail et sans argent, émigration pour laquelle ne sont point faites les races latines.

Nos idées sont puisées dans l'étude d'un pays où notre race s'est déjà montrée foncièrement colonisatrice. Nous avons vu dans quelles conditions elle s'y est implantée, comment elle s'y est comportée, et ce que l'on peut attendre d'un mouvement de la France vers le Canada.

Nous n'avons qu'une confiance très limitée dans la formation de grandes sociétés de colonisation ou de terrains, comme il en pullule aux Etats-Unis et dans certains pays.

Créées dans un but spéculatif évident, elles n'ont fermé aucune plaie ; elles en ont ouvert de nouvelles. Ce n'est pas dans de semblables aventures que l'agriculture doit s'engager. Il y a au Canada autre chose à faire.

Rappelons-nous d'abord comment se forma notre ancienne colonie.

Des concessions pour récompenser des services rendus étaient octroyées par le roi de France à des officiers, à des seigneurs ou même à des roturiers à charge par eux d'établir sur les terres concédées un certain nombre de colons dans un délai déterminé. C'étaient les anciennes seigneuries dont

quelques-unes subsistent encore dans la province de Québec. Ces seigneurs amenant de France des colons, étaient tenus de bâtir un moulin pour moudre le blé de leurs censitaires qui leur payaient un droit de mouture et une rente des plus minimes.

Ce système de colonisation développé par Colbert rendit en son temps de précieux services.

C'est dans *les lettres et instructions* de l'éminent homme d'Etat que l'on peut puiser les plus forts arguments contre ceux qui prétendent que nous ne sommes pas colonisateurs.

Colbert avait compris que l'isolement serait néfaste à notre développement au Canada ; aussi donne-t-il les instructions les plus détaillées aux représentants du roi, pour grouper les colons, non seulement afin de se défendre contre leurs voisins ennemis les Iroquois et les Anglais, mais aussi pour soutenir le moral de ceux qui allaient ainsi fonder un pays nouveau, et pour les aider à supporter l'éloignement de la patrie.

Là est le secret de la colonisation propre à la race latine.

A l'encontre de l'Anglais, de l'Écossais, de l'Irlandais, de l'Allemand, le découragement nous saisit vite quand nous nous sentons sur la terre étrangère, loin de nos foyers. Le travail solitaire n'est pas notre fait. Nous avons besoin d'entraîn. Il faut que nous nous entretenions du pays dans notre propre langue, que nous sentions autour de nous des compatriotes, et cela est si vrai que les Canadiens-français ont conservé entre eux le culte de l'ancienne mère-patrie, en même temps qu'ils pratiquent un loyal attachement pour Sa Majesté Britannique.

S'il y a des exemples de Français établis dans le Nord-Ouest du Canada, nous n'engagerions pourtant pas nos compatriotes à se rendre dans la Confédération pour s'y établir séparément, à moins que, disposant de ressources suffisantes, ils n'aient l'intention de se fixer dans la province de Québec, ou dans le comté d'Essex (province d'Ontario) ou dans quel-

ques autres rares places où ils se retrouveraient, pour ainsi dire, en France, la majorité de la population étant canadienne française.

Dans ces régions un cultivateur peut avec quelque argent, trouver des terres déjà défrichées, des fermes en rapport, et s'y créer une belle exploitation rurale, surtout en apportant dans ses travaux la pratique d'une science agricole que nos agriculteurs possèdent bien plus que l'agriculteur américain.

Pour en revenir à la question fondamentale, c'est dans le Nord-Ouest que notre grande agriculture peut trouver la compensation dont nous parlons plus haut.

A l'aide de combinaisons multiples que l'on peut faire avec le gouvernement fédéral et le chemin de fer du Pacifique Canadien, auquel a été octroyée une quantité très considérable de terres, on peut obtenir de grandes concessions territoriales sur lesquelles en appliquant, non pas le système des seigneuries, qui n'est plus en vigueur depuis 1854, mais notre système de fermage ou de métayage, il est facile d'établir de superbes exploitations agricoles.

Rejetant toute idée de spéculation des terres, ainsi que tout projet de société de colonisation, dégageant de toute pensée parasite le ferme désir de compenser directement la moins-value de leurs domaines, nos propriétaires ruraux pourraient se grouper en associations particulières, réunissant entre eux des capitaux suffisants.

Ils confieraient à un ou à plusieurs d'entre eux, ou à des mandataires de leur choix, dans lesquels ils auraient déjà, par expérience, pleine et entière confiance, comme gérants, le soin de leurs intérêts dans le Nord-Ouest; ils s'y feraient concéder les terrains nécessaires et y enverraient de France le nombre de fermiers ou de métayers voulus pour l'exploitation de leurs propriétés.

Sur ces propriétés seraient construits à très peu de frais, des bâtiments pour les tenanciers et leurs familles, ainsi que pour l'usage des industries agricoles que ces groupes vou-

draient créer ; enfin on mettrait à la disposition des travailleurs, des instruments et des bêtes de somme, suivant arrangements faits d'avance.

Une pareille organisation donnerait à nos agriculteurs une compensation à la moins-value sans cesse croissante de leurs exploitations d'Europe, et occuperait utilement nos ouvriers des campagnes qui vont chaque jour grossir les rangs des oisifs malheureux en quête de travail dans nos villes.

Mais comme chez nous il est toujours indispensable qu'une action officielle vienne éclairer la route du progrès, comme nous ne pouvons jamais inaugurer un système sans recourir au patronage du gouvernement, malgré notre soi-disant esprit d'initiative privée, pourquoi, à côté des chambres de commerce françaises constituées à l'étranger par le Ministère du commerce, le Ministère de l'agriculture ou d'accord avec lui, la Société nationale d'agriculture de France, la Société des agriculteurs, et les Sociétés agricoles départementales, ne créeraient-ils pas dans le Nord-Ouest canadien une ferme modèle d'expérimentation, dont la direction serait confiée à des hommes compétents ?

Outre les renseignements précieux qui fournirait un pareil établissement, il pourrait en même temps, et contre rétribution, recevoir pour un temps déterminé, un certain nombre de pensionnaires français, désireux d'aller se rendre compte sur place de la station agricole du pays, et de puiser, avant de s'établir, des connaissances approfondies sur la culture, l'élevage, l'horticulture, etc., dans ces contrées.

Une semblable institution serait le pivot d'une sérieuse colonisation française dans le Nord-Ouest américain, et le point de départ d'une amélioration assurée pour l'avenir de notre agriculture.

Nous livrons ces conclusions aux intéressés, persuadé qu'ils y trouveront les éléments de vitalité à la recherche desquels nous devons tous nous dévouer, si nous sommes soucieux du sort de notre pays, non-seulement sur le territoire de la mé-

tropole, mais sur tous les points du globe où il est facile de reconquérir notre influence, sans canon, sans baïonnettes, en ne sacrifiant pour cela, ni l'argent des contribuables, ni le sang de nos enfants.

En allant au Canada, il ne faut pas s'attendre à trouver l'Eldorado, ou la source de l'immortalité et les merveilleuses chimères que les fables populaires plaçaient jadis dans les profondeurs inconnues du Nouveau-Monde. Il ne faut pas non plus y chercher des jardins anglais, des routes macadamisées, des parterres émaillés de fleurs, des charmilles et de frais cottages, en un mot l'art moderne qui décore notre continent et ces atours dont une civilisation raffinée a su l'agrémenter.

La nature a conservé sur l'immense étendue de la Confédération canadienne son aspect sauvage et abrupte et, que ce soit dans les imposantes montagnes de la province de Québec, dans les vastes plaines du Nord-Ouest, sur les rives du majestueux Saint-Laurent, aux Chutes du Niagara, ou aux Montagnes Rocheuses, le progrès n'a pas encore transformé ces pays en riants coteaux, en prés fleuris ou en vertes pelouses.

Du reste, il y avait de plus pressants besoins. Au lieu de paver des routes, on a fait des chemins de fer. Plutôt que de tailler des pierres pour bâtir des maisons, on a coupé du bois pour construire des demeures, dont le *confort*, il faut le dire, n'est pas toujours exclu.

Nous parlons ici des campagnes ; quant aux villes, si elles montrent des monuments, des maisons de pierre et de brique, des squares et des tramways, nous devons dire en passant qu'elles offrent des rues larges mais défectueuses. La défectuosité tient à ce que ces voies bordées d'habitations qui ne contiennent presque généralement qu'une seule famille, ne sont point entretenues. Les frais d'entretien seraient trop onéreux pour les habitants. Cet inconvénient se trouve d'ailleurs dans toutes les villes américaines, qui présentent aussi

un autre désagrément : je veux parler des nouvelles cités en damier, sans rues transversales ; il faut toujours faire les deux côtés d'un triangle ; ajoutons les trottoirs en bois, les poteaux de fils télégraphiques et téléphoniques, les bornes où chacun attache ses chevaux pendant qu'il vaque à ses affaires, tout cela peut avoir son côté pittoresque, mais est loin de ressembler à nos villes européennes.

Retournons à la campagne.

L'habitation du cultivateur est en bois, ainsi que ses écuries, ses remises, ses étables et ses granges ; tout est bien compris et aménagé pour mettre à l'abri du froid bêtes et gens. Divers systèmes de chauffage comportant les derniers perfectionnements, sont en usage dans les plus modestes demeures. Le bois est le combustible généralement employé dans les contrées où il abonde ; dans d'autres, c'est le charbon que les voies de communication permettent de transporter facilement partout.

On pourrait croire que la rigueur du climat est un obstacle à la culture des céréales, des plantes fourragères, des racines, des fruits, etc. Bien au contraire. Le Canada est d'une fertilité exceptionnelle et la neige qui recouvre le sol, pendant cinq mois de l'année, garantit les plantes contre la gelée. Elle n'empêche nullement l'élevage ; le climat donne, au contraire, au bétail un vigueur remarquable et l'a mis jusqu'ici à l'abri des épidémies.

La neige a encore un précieux avantage. Elle protège la terre et lui donne un repos absolu. Au printemps le dégel l'imbibe et la prépare admirablement pour la production, en développant naturellement les sucres les plus nutritifs que nous sommes obligés de provoquer chez nous artificiellement.

En Europe, la Suède et la Norvège, où l'hiver est plus long et plus rude dans les parties les plus septentrionales, ne voient-elles pas l'orge et le seigle, pour ne citer que ces deux exemples, parvenir à leur pleine maturité ? Ces pays ne

sont-ils pas considérés comme l'étalon granifère auquel il faut s'adresser pour revivifier les semences des autres régions ?

Dès le siècle dernier, l'attention s'était déjà fixée sur ce fait que diverses plantes cultivées se développent plus facilement et prospèrent mieux par l'emploi de semences provenant d'altitudes polaires, qu'en se servant de graines qui ont mûri dans des zones méridionales.

Sur ce point, les observations des hommes les plus compétents peuvent se résumer ainsi :

1°. Presque tous les végétaux croissant sous des latitudes élevées, possèdent dans toutes leurs parties, une quantité sensiblement plus forte d'arôme et de pigment que les mêmes plantes cultivées à des latitudes inférieures.

Les plantes septentrionales ont des feuilles plus grandes et d'un vert plus foncé que celles de localités plus méridionales.

2°. Les graines de la plupart des végétaux augmentent jusqu'à un certain point en dimension et en poids, à mesure qu'on transporte ces végétaux dans le nord.

3°. Les graines des localités septentrionales ont une écorce plus mince, germent plus promptement et mieux, et donnent naissance à des plantes plus vigoureuses et plus rustiques que les graines de provenance méridionale.

4°. Quand on déplace un végétal du sud au nord, il s'accoutume peu à peu à son nouvel habitat et y parvient à son parfait développement en un temps plus court qu'auparavant, malgré la température moyenne de cet habitat, sensiblement inférieure à celle du local primitif.

Le pouvoir germinatif des graines du nord est incomparablement supérieur à celui des semences méridionales, non seulement par le nombre de graines aptes à germer, mais aussi par l'énergie avec laquelle la germination s'engage et par leur haut degré de pureté.

Par sa situation entre les 42e et 70e degrés de latitude nord, et les 50e et 142e longitude, le Canada offre la plus grande variété de terres arables douées d'un rare pouvoir fertilisant.

PROVINCES DE L'EST

Les provinces de l'Est, (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, les provinces de Québec et d'Ontario) qui offrent tant d'avantages aux Européens, présentent dans leurs parties vierges un grand inconvénient au colon nouveau venu. Il faut la plupart du temps conquérir la terre arable sur les forêts ou les terrains caillouteux.

Si la difficulté de ce défrichement n'est pas un obstacle pour le Canadien, pour le Canadien-français, ce véritable pionnier du Nord de l'Amérique, il ne faudrait pas songer à y faire travailler l'Européen débarquant sur les rives du Saint-Laurent. Il trouve là du reste assez de terres défrichées pour s'y établir sans risque d'être promptement découragé par un labeur pénible auquel il est indispensable d'être accoutumé dès l'enfance.

Défricher la forêt, c'est élaguer les arbres, brûler les branches avec les broussailles, abattre les troncs, les convertir en clôtures, entasser le surplus pour y mettre le feu, enfin terminer l'œuvre de transformation en répandant dans les racines un corrosif qui les désagrège et permet plus tard de les enlever facilement. Il s'agit également d'extraire les roches que l'on rencontre fréquemment dans cette partie du Canada, de les amonceler ou de s'en servir pour les clôtures, cette tâche est d'autant plus difficile qu'il faut la pratiquer généralement loin des centres, c'est-à-dire dans un isolement qui ne saurait convenir aux travailleurs de nos contrées.

Le sol y est argileux en maints endroits, et susceptible de tous les genres de culture, malgré de grands accidents de terrain. Nombre de cours d'eau et de lacs arrosent cette partie du Canada, couverte encore de forêts considérables produisant une grande variété de bois.

Les céréales, le foin, les plantes fourragères, les légumes de toutes sortes, le maïs, le lin, le houblon, le tabac, les pommes

de terre, et toutes les variétés de fruits y sont cultivées avec succès.

Cependant comme certaines terres depuis longtemps défrichées ont été exploitées sans aucune méthode, il est quelquefois nécessaire, dans les plus anciennes, de recourir à des fumures, mais on se contente d'enfourir l'herbe d'une récolte ou d'employer des fumiers naturels, fumiers d'étable ou engrais verts.

Aussi l'agriculture a-t-elle une tendance à se livrer plus assidûment à l'élevage du bétail et à la fabrication du fromage et du beurre qui donne de bons résultats.

L'exportation du fromage du Canada qui ne se montait en 1858 qu'à 13,104 livres, représentant \$1,497, s'élevait en 1878 à 39,371,139 livres, représentant \$4,121,301, et atteignait en 1883, 58,041,387 livres, d'une valeur de \$6,451,870. Cette industrie ne comptait cependant par une seule fromagerie avant 1872, dans les établissements canadiens-français des provinces de Québec et d'Ontario, qui, à eux seuls, produisent maintenant plus du quart de tout le fromage fait au Canada.

La production des œufs est totalement négligée. La plupart des cultivateurs n'attachent pas la moindre importance à leur récolte sur la ferme, et c'est généralement la ménagère qui en fait un revenu casuel; pourtant les œufs sont très abondants, et non-seulement le pays en fait une très grande consommation, mais leur exportation se montait en 1884 au chiffre de 11,490,855 douzaines, représentant une valeur de \$1,960,197.

L'élevage du cheval est loin d'être encore assez sérieusement pratiqué. Cependant les chevaux sont excellents au Canada, et l'exportation des produits de la race chevaline pourrait être facilement décuplée, si au lieu d'expédier à l'étranger des quantités considérables de foin et de menus

grains qui partent chaque année, on les appliquait à cet élevage (1)

BETTERAVES.—L'insuccès qu'ont rencontré les tentatives faites dans l'essai de l'industrie du sucre de betterave au Canada, ne doit pas cependant la faire rejeter comme impraticable. En effet la partie du Canada où cette industrie pourrait être implantée, offre des conditions analogues à celles des contrées de la Russie où elle réussit si admirablement ; comme à tout début inconscient, on a subi au Canada des mécomptes inhérents à une transformation de culture pour laquelle les cultivateurs canadiens n'étaient nullement préparés.

Afin de vulgariser la culture de la betterave, on a demandé sans raison à des cultivateurs qui n'avaient pas des terres suffisamment appropriées, de planter de betteraves une parcelle de leur terrain. L'expérience et les instruments faisant défaut, le cultivateur se préoccupait bien plus de ses autres produits, et au lieu de concentrer les premiers soins sur une production rationnelle qui aurait certainement donné un rendement abondant, on a par cette méthode rebuté le cultivateur qui n'a considéré cette tentative que comme un essai accessoire, et l'a négligé n'en connaissant pas la valeur.

Au contraire si une fabrique de sucre s'établissait dans un centre dont le sol serait propre à la culture de la betterave, comme il s'en rencontre beaucoup au Canada, si cette fabrique pouvait elle-même, ou sous son contrôle direct, mettre en exploitation, une certaine étendue de terrain, l'assurant de l'alimentation régulière de sa fabrication, on verrait bientôt un pareil établissement prospérer et faire prospérer avec lui les autres industries agricoles qui se rattachent à la culture de la betterave.

(1) Le Marquis de Tracy amenait en 1665 les premiers chevaux qu'on eût encore vus au Canada. On assure cependant que M. de Montmagny qui fut gouverneur de 1636 à 1648 avait un cheval qu'il avait fait venir de France.

Des analyses souvent répétées ont révélé dans les betteraves du Canada une très grande richesse saccharine. La plante pourrait être livrée à la fabrique à des prix très-bas. On peut produire le noir animal à bon marché, et se procurer très-facilement la pierre à chaux ; enfin le combustible ne manque point.

En outre, on peut obtenir pour l'entrée du matériel la franchise des droits de douane, et il convient d'ajouter qu'une prime très élevée frappe les sucres étrangers à leur introduction dans le pays.

L'importation des sucres au Canada s'est montée en 1884 à 178,807,717 livres, entrées pour la consommation, représentant une valeur de \$6,632,500.

(A suivre)

Pour aider à la solution de questions qui
s'agitent aux Etats-Unis et au
Canada

MEMOIRE

adressé à Sa Sainteté Pie X, aux Eminentissimes Car-
dinaux, ainsi qu'aux principaux archevêques et
évêques des Etats-Unis et du Canada intéressés
dans la matière et à leurs conseillers.

SECTION II.—DE LA PART DES LAÏQUES DANS L'ADMINIS-
TRATION DES BIENS ECCLESIASTIQUES

CHAPITRE I

(Suite)

50. Appliquant cette doctrine aux biens des paroisses, on doit dire que ces biens, de par le droit commun, appartiennent à la paroisse conçue non comme une personne morale, un être fictif, mais comme un composé d'individus qui possèdent ces biens en commun. Or, comme les individus qui composent la paroisse sont les fidèles laïcs ayant à leur tête le curé, nous sommes amenés à conclure que les laïcs ne sont pas exclus de la propriété des biens ecclésiastiques, comme le professent certains auteurs.

J'estime pour ma part que l'opinion qui concède quelque chose aux laïcs a été combattue en partie parce qu'elle prête à des abus, parce qu'elle était proposée d'une manière exagérée sans faire intervenir le curé comme chef de la paroisse et l'évêque comme suprême administrateur des biens ecclésiastiques dans le diocèse ; parce que certains

de ses auteurs et défenseurs faisaient dériver les droits des fidèles de l'autorité civile, et considéraient ceux-ci plutôt comme citoyens que comme membres de l'Eglise. Les arguments qu'on fait valoir contre l'opinion qui regarde les fidèles comme propriétaires ou mieux copropriétaires sont loin de convaincre tout le monde, et perdent encore de leur force si l'on conçoit les choses selon l'opinion défendue par Vermeersch et avec les réserves que je viens d'indiquer.

Tout récemment encore un grand canoniste de Rome, bien que n'étant pas partisan de la doctrine du P. Vermeersch, me disait en substance : " Mais certes les biens paroissiaux sont possédés par la paroisse, c'est-à-dire par le curé et les fidèles." Et le savant canoniste Lombardi, *Juris canonici privati institutiones*, ed. 2, Romae, 1901, v. II, p. 418, dit en parlant des églises : " Cependant rien ne s'oppose à ce que parfois elles appartiennent aux laïcs, par exemple, à une association de laïcs." Et qu'on se rappelle ici les paroles de Schmalzgrueber rapportées par Sanguinetti (voir plus haut n. 47) : " communauté des fidèles appartenant à l'église." D'après la manière humaine de concevoir les choses, qu'est-ce que cette communauté ? Certes ce sont les fidèles unis sous quelque rapport.

51. L'objection principale contre cette doctrine est que toutes les affaires ecclésiastiques de la paroisse sont réglées sans qu'on demande le consentement de la communauté paroissiale, et que certainement les laïcs n'ont aucun droit propre (*non délégué*) dans l'administration des biens ecclésiastiques. On peut répondre que les cas ne manquent pas dans le droit où le sujet du domaine direct, et même du domaine utile, n'a pas l'administration de ses biens : qu'on voie par ex. ce que les juristes disent sur le domaine et l'administration des biens des enfants mineurs et des épouses.

Le P. Vermeersch répondant (n. 539) à l'objection tirée du fait que les membres de la communauté ne peuvent disposer de ses biens, ou, en d'autres termes, en ont seulement le domaine direct et utile sans l'administration, ne

voit là-dedans aucune difficulté; et dit que cela ne provient pas de ce qu'ils ne sont pas les sujets du domaine, mais dérive d'une charge (*onus*) attachée à ces biens. Dans notre cas l'*onus*, la charge, la condition spéciale est que les biens paroissiaux ayant été donnés pour des fins spirituelles se trouvent placés sous l'administration de ceux qui sont les juges des choses spirituelles.

CHAPITRE II

52. Venons à l'administration des biens ecclésiastiques. Je veux traiter cette question surtout en tant qu'elle se rapporte aux lois et aux usages des États-Unis, du Canada et de la France à l'époque où les Canadiens Français prirent d'elle leurs us et coutumes.

Entendons d'abord *The Catholic Encyclopedia* (en publication aux États-Unis), v. V, art. *Fabrica ecclesiae*, où nous trouvons un excellent résumé de la partie historique du sujet.

“ Dans les premiers temps de l'Eglise, l'évêque administrait les biens ecclésiastiques avec l'aide de diacres et de prêtres; mais au IVe siècle, apparurent en Orient et dans certaines contrées de l'Occident des économes qui, soumis à la direction de l'évêque, avaient en mains l'administration temporelle des églises; dans d'autres pays l'évêque continua à administrer les biens ecclésiastiques avec l'assistance de quelques hommes de confiance de son choix. Quand chaque église finit par avoir son patrimoine particulier, l'évêque fut naturellement obligé de remettre l'administration du dit patrimoine au clergé local, se réservant néanmoins un droit de contrôle.

Durant la longue querelle des investitures, ce droit a pu être complètement annihilé; la paix rétablie, le clergé fut souvent obligé de faire appel aux habitants de la paroisse pour couvrir les frais du culte. En France et en Angleterre spécialement, l'assemblée des paroissiens déterminait la part des dépenses à supporter par la communauté; et conséquemment, à partir de ce temps, cette assemblée était naturellement consultée sur les mesures les plus importantes relatives à l'administration du

temporel de la paroisse. Dans ce but on choisissait des délégués laïcs qui devaient prendre part à l'administration ordinaire des biens ecclésiastiques destinés au service de la paroisse. On les appelait marguilliers, administrateurs, procureurs, etc.

“ Dans les conciles du XIII^e siècle, il est fait fréquemment mention des laïcs choisis par les fidèles pour participer à l'administration des affaires temporelles ; mais en même temps les droits du curé et de l'autorité ecclésiastique étaient reconnus. Une réaction est visible dans les conciles des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, qui s'efforcent d'enrayer la tendance à rendre exclusivement laïque l'administration des biens paroissiaux. Enfin le *Concile de Trente* (sess. XXII, de ref., c. IX) admit la participation des laïques dans l'administration de la propriété ecclésiastique, mais demanda qu'en tout temps et partout les administrateurs laïcs rendissent un compte annuel à l'évêque ou à son délégué. Comme aucune loi générale n'a déterminé ni la compétence, ni la composition du conseil de fabrique, il y a eu sous ce rapport de très grandes variations. Dans les temps modernes le pouvoir séculier s'est fréquemment mêlé de l'administration des propriétés ecclésiastiques destinées au culte et de l'organisation des fabriques. Même actuellement, dans la plupart des pays d'Europe, l'Etat réglemente l'administration des biens ecclésiastiques et la procédure des fabriques.”

A ce résumé, que je pourrais confirmer par de nombreuses citations, j'ajoute seulement ce qui suit : “ Dès les premiers siècles, les évêques ont rempli cette charge, soit par eux-mêmes dans le lieu de leur résidence, soit par les curés qu'ils plaçaient à la tête des paroisses. Toutefois ils permettaient assez souvent que le curé s'adjoignît un petit nombre de laïques pieux, pour lui venir en aide dans l'administration des biens qui composaient la dotation de la paroisse”. (Sabathier, *Traité pratique de l'administration temporelle et spirituelle des paroisses*, Tome, I, n. 367).

53. Voyons maintenant quelques extraits de l'ouvrage *Legal Formulary* par le canoniste américain Baart, 5^e éd., New-York, 1898.

72. “ Dans les premiers âges de l'Eglise, comme nous l'ap-

prennent les Conciles de Gangra et d'Antioche, les évêques administraient les biens ecclésiastiques ; mais ils avaient deux freins : le 1er c'est qu'ils étaient obligés de prendre conseil de leurs prêtres et de leurs diacres, c'est-à-dire du chapitre de la cathédrale ; le 2d c'est que sur plainte ils pouvaient être forcés de rendre leurs comptes devant le Concile provincial et d'en subir le jugement. Le Concile de Chalcédoine, can. 26, ordonna que chaque évêque nommât un membre de son clergé économe pour l'administration des biens de l'Eglise ; et cette loi devint si absolue que plus tard Photius rapporte que l'une des accusations contre *Chrysostome* était qu'il administrait les biens ecclésiastiques sans conseil, que personne ne savait où allaient les revenus de l'Eglise, qu'il avait vendu, par l'entremise de Théodule, des biens laissés par Thecla....

74. "Les canons apostoliques, n. 39, donnaient aux évêques la pleine administration des offrandes des fidèles. Mais cette discipline ne pouvait pas durer et de fait elle ne dura pas longtemps. Quand le montant des offrandes eut augmenté et que des biens immeubles eurent été acquis, un autre mode devint nécessaire. Les évêques, même dans les premiers âges, délibéraient, avec leurs prêtres ou chapitres sur ce qui regardait l'administration et la distribution des biens de l'Eglise. Plus tard, certains conciles, tant en Orient qu'en Occident, firent une obligation aux évêques de nommer des administrateurs, pris dans le clergé. Peu à peu aussi les chapitres des cathédrales acquirent beaucoup de droits dans l'administration des biens du diocèse, tandis que tous les biens paroissiaux devenaient soumis à l'administration de leurs curés respectifs. Il est certain également que les évêques étaient obligés de rendre compte de leur administration au Concile provincial tous les trois ans et qu'en conséquence ils n'eurent jamais un contrôle absolu et irresponsable des biens ecclésiastiques.

75. "Bien que dans les pays de missions beaucoup d'exceptions soient faites aux lois générales de l'Eglise aussi longtemps que c'est nécessaire, pourtant la prudence exige que les lois fondées sur la triste expérience du passé soient mises en vigueur le plus tôt possible même dans les contrées soumises à la Propagande. *La possession absolue des biens de l'Eglise par*

un titre légal qui en attribue à l'évêque seul la propriété, est contraire à l'esprit et aux lois de l'Eglise, bien qu'elle soit admise par les Conciles de Baltimore pour des raisons exceptionnelles comme un moyen extrême. Le mode de possession devant la loi civile qui s'harmonise le mieux avec les lois et l'esprit de l'Eglise, est le plan d'une corporation formée de l'évêque et de plusieurs prêtres, auxquels, si on le juge à propos, on peut adjoindre une minorité de laïques. C'est ce qui est en usage dans plusieurs états et a donné beaucoup de satisfaction. C'est le mode qui assure le mieux la propriété, et en même temps sauvegarde largement l'autorité de l'évêque. En outre, ce système semble se rapprocher de celui des chapitres et fera disparaître l'odieux qu'il y a dans le fait qu'un seul homme soit le maître d'immenses propriétés".

54. De ces citations il apparaît : 1. que l'évêque est dans chaque diocèse le suprême administrateur des biens ecclésiastiques ; 2° qu'il est selon les usages et les lois de l'Eglise que l'évêque soit assisté dans cette œuvre et que sa gestion soit contrôlée de quelque façon ; 3° que certains modes de posséder et d'administrer les biens ecclésiastiques aux Etats-Unis sont contraires à l'esprit et aux lois générales de l'Eglise ; 4° qu'au moins à partir du 13e siècle les laïques, quoique n'ayant pas l'administration des biens strictement ecclésiastiques aucun droit propre, furent appelés d'une manière assez générale à prendre part à l'administration des biens paroissiaux ; 5° que les élections des fabriciens étaient faites en général par les fidèles.

J'estime qu'il n'y aura aucune contestation quant aux points 1°, 2°, 4°, 5°, mais qu'il n'en sera pas de même pour le 3°. Des hommes qui, par manque d'étude ou pour d'autres causes, n'ont que des idées superficielles sur ces matières objecteront certainement que le canoniste Baart (et moi avec lui) se trompe quand il affirme que des modes de posséder et d'administrer les biens ecclésiastiques approuvés par le IIIe Concile national de Baltimore sont opposés à l'esprit et même aux lois générales de l'Eglise. Ils iront même jusqu'à parler comme si ces modes étaient les seuls existants aux Etats-Unis et constituaient une loi générale pour ce pays.

Un tel jugement est tout à fait erroné et clairement contraire aux paroles employées par le Concile. Écoutons-le parler :

“ 206... Comme les biens temporels sont souvent exposés à de très graves dangers quand les évêques ne peuvent pas les administrer selon les lois de l’Eglise, il faut grandement déplorer que dans beaucoup de parties des États-Unis les lois civiles ont, touchant la possession et l’administration des biens temporels, des principes que l’Eglise ne peut admettre sans renoncer à un usage perpétuellement en vigueur depuis le moment où l’Eglise a joui de la liberté ” (Conc. nat. de Balt. II, I. c.). Mais on ne pourrait dire que cette parfaite liberté existe si ce n’est dans le cas où les lois et les dispositions de l’Eglise elle-même seraient également reconnues au for civil et obtiendraient ainsi force de loi dans l’État... Mais comme les lois et les tribunaux ecclésiastiques ne sont pas encore reconnus dans certains états, il est de notre devoir de disposer les choses de manière à écarter complètement ou à amoindrir le plus possible les obstacles que les lois civiles mettent à l’indépendance de l’Eglise et à la sécurité de ses biens (*Ibid.*, n. 200).

“ 267. Dans les états où il n’existe pas une incorporation légale des paroisses ou des autres associations ecclésiastiques qui soit conforme aux lois de l’Eglise, l’évêque lui-même, par une loi du parlement, peut se constituer en personne morale ou civile (*corporation sole*) pour posséder et administrer tous les biens du diocèse ;—ou encore, par une loi semblable, les biens du diocèse pourront être confiés à l’évêque *in trust*, afin qu’il les tienne au nom du diocèse et les administre pour l’utilité de ses ouailles selon l’esprit de l’Eglise ;—ou enfin que l’évêque tienne et administre les biens temporels du diocèse en son propre nom, à savoir en vertu de ce titre juridique absolu qui est appelé en anglais *in fee simple* ; dans ces cas l’évêque doit bien se souvenir que, tout en ayant plein pouvoir sur les biens ecclésiastiques devant l’autorité civile, les saints canons le préviennent qu’il n’en est point le possesseur, mais simplement

l'administrateur" (C. *Fraternitatem*, 2, de Donat., I, II Decret).

55. Pour quiconque comprend le langage humain, il est clair comme deux et deux font quatre que les trois modes de posséder et d'administrer les biens ecclésiastiques dont il s'agit, non seulement ne sont pas prescrits, mais même sont défendus là où l'on peut obtenir l'incorporation légale des paroisses; et qu'il n'est permis d'y recourir que dans les états où un mode conforme aux lois canoniques n'est pas admis. L'Eglise n'aime pas ces modes où un seul est maître; elle veut, comme dans les âges passés, un système où le pouvoir des évêques soit limité. Ce sentiment est explicitement manifesté dans le IIe Concile national de Baltimore n. 200, auquel renvoie le IIIe Concile; voici ses paroles: "Mais on ne pourrait dire que cette liberté entière existe si ce n'est dans les cas où les lois et les dispositions établies par l'Eglise, seraient également reconnues dans le for civil et obtiendraient ainsi force de loi dans l'Etat. De cette manière les droits de tous seraient sauvegardés; les abus possibles seraient pleinement prévenus; et le pouvoir des évêques loin d'être augmenté serait plutôt diminué grâce aux dispositions établies par l'Eglise."

On constate avec plaisir que ces modes sont suivis dans peu d'états: de trois auteurs consultés sur le sujet je n'ai pu arriver qu'à une somme de douze états où l'un ou l'autre des trois procédés est en vigueur; pourtant il n'est pas sûr qu'il n'y en ait pas d'autres. Klein, *Au pays de la vie intense*, 7e éd., Paris, 1905, p. 333, regardant la chose plutôt comme une exception, s'exprime comme suit: "La propriété et l'administration des biens appartiennent à la paroisse considérée comme personne civile et représentée par le conseil de fabrique, dont le curé est le principal membre... Dans quelque provinces, la personnalité civile réside dans le diocèse représenté par l'évêque seul."

56. Qu'on ne croie pas que je sois le seul avec Baart à comprendre le IIIe Concile nationale de Baltimore comme je viens de l'exposer. J'avais déjà écrit ce qui précède lorsque je lus le passage suivant dans l'ouvrage *The Church*

and the Law par l'avocat H. J. Desmond, Chicago, 1898, p. 71: "Le III^e Concile national de Baltimore, dans ses décrets relatifs à la propriété ecclésiastique, exhorte fortement les évêques à placer tous les biens de l'Eglise sous la sauvegarde de l'incorporation légale, où la chose peut se faire avec sécurité, comme cela a lieu dans l'Etat de New-York. Pour les lieux où la chose ne peut se faire le Concile demande que l'évêque se constitue lui-même en *corporatio sole* et possède de cette manière la propriété ecclésiastique comme le ferait toute autre corporation; et si cela ne peut se faire, le Concile permet à l'évêque de tenir la propriété *in fee simple*." Ces paroles sont du Rév. J. M. Farley, actuellement évêque de New-York, dans le *The Forum*, juin 1894."

57. Plus haut au n. 54 nous avons conclu qu'au moins à commencer au XIII^e siècle, les laïques avaient eu part dans l'administration des propriétés de l'Eglise. Il est nécessaire de dire quelque chose en plus relativement à la partie historique de ce sujet, surtout par rapport à l'élection des fabriciens.

Comme certains Canadiens-Français des Etats-Unis voudraient, quant à la présente matière, y introduire,—au moins pour les Canadiens-Français et avec les modifications exigées par les conditions différentes—les lois et les usages de la province de Québec, leur pays d'origine, il est utile, pour bien comprendre l'esprit qui anime ces lois et ces usages, de voir comment les choses se passaient en France au temps où les ancêtres des Canadiens-Français quittèrent leur terre natale, emportant avec eux ses idées et ses institutions.

Afin que personne ne puisse dire que, en avocat de la cause franco-canadienne, j'ai interprété les auteurs à ma façon, je veux, ici comme ailleurs, les faire parler eux-mêmes.

Entendons d'abord l'abbé H. Lesêtre, *La paroisse*, 3^e éd., Paris, 1908, ch. V: *La paroisse du XIV^e siècle à la révolution*, p. 120 s.: "Les fabriques avaient deux sortes de réunions, celles des marguilliers ou fabriciens chargés du règlement des affaires courantes, et les assemblées de paroisse, qui compre-

naient à la fois les fabriciens et les notables de la localité. Les premières réunions étaient mensuelles ou plus fréquentes ; les assemblées de paroisse se tenaient au moins deux fois l'an. On voit que dans ces dernières étaient appelés non seulement les représentants ordinaires de la paroisse, mais encore ceux qui, à raison de leurs fonctions civiles, de leur influence ou de leur fortune, étaient plus à même de donner des conseils autorisés. Les attributions de ces assemblées consistaient à élire les nouveaux marguilliers, à arrêter les comptes, à régler tout ce qui concernait l'emploi des fonds, les achats, les ventes, les modifications aux usages paroissiaux, les pauvres et les écoles de charité. Les comptes étaient rendus à l'évêque ou à l'archidiacre, en cours de visite. Si cette visite n'avait pas lieu dans l'année, les comptes devaient être examinés et arrêtés par le curé, en présence des principaux habitants, pour être ensuite représentés à l'évêque ou à l'archidiacre à leur prochaine visite.

“ Les marguilliers étaient investis de pouvoirs assez étendus pour l'administration du temporel, la garde des biens et des objets mobiliers de l'église, la bonne tenue du monument, la convenance de l'office divin, le paiement des honoraires et des gages, l'acquittement des fondations, la nomination des serviteurs de l'église, l'exactitude de la grand'messe, et un certain nombre d'autres particularités. Ils avaient même le droit de choisir les prédicateurs de l'Avent, du Carême et des grandes fêtes.”

On peut voir ces attributions des marguilliers décrites plus longuement dans le *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique* par l'Abbé Prompsault (publié par Migne), 2e éd., Tome 2, p. 391.

58. Voici quelques passages qui traitent particulièrement de l'élection :

“ Les apôtres avaient fait choisir par les fidèles la première fabrique qui ait existé, celle que formèrent à Jérusalem les sept diacres chargés de l'administration des aumônes. Par conséquent, d'après l'esprit du christianisme, les membres de la fabrique devaient être nommés par les fidèles et institués ou confirmés dans leur mission par les évêques ou les curés ;

c'est ainsi qu'on en agissait anciennement dans la plupart des églises de la chrétienté, et cette manière d'agir est la seule qui soit conforme à ce qu'exige le droit commun." (*Dictionnaire raisonné* etc., cité à la fin du n. 57).

" Au milieu de ces différences, on peut regarder comme presque généralement admises les règles suivantes: 1. Les marguilliers, fabriciens ou procureurs (car on leur donnait indifféremment ces noms; aujourd'hui on ne donne le nom de marguilliers qu'aux membres du bureau de la fabrique, et celui de fabriciens à tous ceux qui appartiennent au conseil et au bureau) étaient nommés dans les assemblées des habitants. On pouvait élire tous les laïques résidant sur la paroisse, à l'exception de ceux qui en étaient exempts par un privilège particulier." (*Traité de l'administration temporelle des paroisses* par Mgr Affre, arch. de Paris, 10e éd. revue par Pelgé, Paris, 1884. *Introduction*, p. 5). L'auteur traite là des fabriques comme elles étaient avant la révolution.

On peut voir aussi De Champeaux, *Code des fabriques et de l'administration paroissiale*, 1862, Tome I, Introduction, p. IX; Dieulin, *Le guide des curés, du clergé et des ordes religieux pour l'administration des paroisses*, 6e éd., 1866, p. 35.

59. Voyons maintenant ce qui se passe au Canada. Je transcrit de Gignac, *Compendium iuris canonici. De personis*, n. 724 ss.

" 1. La fabrique est une corporation religieuse, elle est de plus une corporation en main morte. Elle ne peut donc acquérir des biens que pour les fins du culte et elle ne peut posséder plus qu'une quantité déterminée de terrain. Il y a cette particularité dans l'existence corporative de la fabrique, que c'est une corporation qui administre les biens d'une autre corporation. La paroisse religieuse est bien une corporation aux yeux de la loi, mais c'est une corporation qui n'agit que par sa fabrique. Le représentant des paroisses qui n'ont pas de fabrique est généralement l'évêque; quelquefois c'est un ordre religieux qui est propriétaire ou usufruitier des ébifices du culte. La fabrique est une corporation perpétuelle, elle se renouvelle d'année en année, mais il y a toujours certains marguilliers qui administrent les affaires courantes de la pa-

roisse. On ne perd la qualité de marguillier que par la mort ou la démission ; mais après avoir passé un certain temps au banc de l'œuvre on rentre dans la catégorie des anciens marguilliers.

“ 2.° La fabrique se compose du curé, des marguilliers du banc de l'œuvre, qui sont généralement au nombre de trois, et des marguilliers sortis de charge qu'on désigne sous le nom d'anciens marguilliers. Le bureau ordinaire, chargé de l'administration des affaires courantes, se compose du curé et des marguilliers de l'œuvre ; le bureau extraordinaire, qui prend connaissance des affaires les plus importantes, se compose du curé et de tous les marguilliers. Mignault, page 225.

3.° D'après la loi et l'usage de ce pays, on a recours au système électif pour le choix des marguilliers. Les paroisses nouvellement fondées nomment les trois marguilliers à la fois, et elles choisissent souvent cinq autres franc-tenanciers qui sont considérés comme anciens marguilliers. Mais dans les anciennes paroisses, à moins d'une vacance extraordinaire, on ne fait chaque année l'élection que d'un seul marguillier pour remplacer celui qui sort du banc. Mignault, page 234.

“ 4.° Il peut arriver, et de fait il arrive assez souvent, que la fabrique, pour exécuter les travaux qu'elle a entrepris ou pour rencontrer ses obligations, soit dans la nécessité d'emprunter des fonds et d'hypothéquer ses immeubles. La fabrique ne peut rien faire en cette matière qu'avec l'autorisation de l'Ordinaire, selon la teneur de l'art. 3425 des Statuts refondus de la Prov. de Québec...

“ Donc pour que la fabrique puisse faire un emprunt, il lui faut deux autorisations : celle de l'autorité ecclésiastique et celle des paroissiens. Dans quelques paroisses, au lieu d'une assemblée générale des paroissiens, il suffit d'une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers. Mignault, p. 279.

“ 5.° Les fabriques peuvent aliéner leurs biens, mais l'aliénation ne peut avoir lieu que pour cause de nécessité et après l'observation des formalités requises par la loi ; il faut le consentement de l'autorité ecclésiastique et des paroissiens, dans une assemblée de paroisse, si c'est l'usage de tenir de semblables assemblées...

“ 6°. Le curé est *ex officio* président du bureau de la fabrique et de toutes les assemblées de fabrique et de paroisse..

“ 7°. L'évêque peut annuler ou reviser une décision adoptée par une fabrique. La fabrique est un pouvoir d'ordre inférieur et l'évêque est l'administrateur en chef des biens de l'Eglise dans les limites de son diocèse. On prévient tout conflit, règle générale, en soumettant d'avance l'objet de la délibération à l'Ordinaire, mais les pouvoirs de l'évêque à ce sujet ne souffrent aucun doute, Mignault, page 300.”

60. Venons aux Etats-Unis. Le IIIe Concile national de Baltimore traite des fabriciens aux n. 285-287, et nous dit, entre autres, que c'est désirable qu'il y en ait partout; mais il laisse à l'évêque de juger de leur nécessité pour son diocèse, de leur nombre et du mode de leur nomination. Le Concile ne parle que de deux systèmes d'élection, à savoir par le recteur de la paroisse ou par l'assemblée des fidèles. “ Igitur quicumque viri laici, approbante Episcopo, sive a rectore missionis sive a coetu fidelium electi sint.. ” En fait seulement dans un petit nombre d'états, comme le Wisconsin, les marguilliers sont choisis par les fidèles; et dans beaucoup, comme le Minnesota et l'Etat de New-York, ils sont élus par l'évêque, le vicaire général et le curé. (Klein, *La séparation aux Etats-Unis*, 2e éd., Paris, 1908, p. 93).

L'usage des fabriques est beaucoup moins en vogue aux Etats-Unis qu'au Canada et les attributions des marguilliers y sont beaucoup moins étendues. J'estime qu'il faut faire remonter la cause de cette différence surtout aux excès auxquels se livrèrent certains fabriciens vers la fin du 18e siècle et dans le courant du 19e. Le 1er Concile provincial de Baltimore (1829), le 1er Concile national de Baltimore (1852) et le 3e Concile provincial de New-York (1858) prescrivirent certaines règles contre ces excès; et deux papes les condamnèrent, à savoir Pie VII (*Non sine magno*, 3 avril 1823) et Léon XII (*Quo longius*, 16 août 1828).

Qu'on remarque bien que ce n'est pas l'institution des conseils de fabrique qui a été condamnée, mais seulement les abus de certains de ces conseils, lesquels allaient jusqu'à s'arroger

le droit de nommer des pasteurs, même excommuniés, contre l'assentiment de l'évêque, d'administrer les biens ecclésiastiques selon leur arbitre et sans aucune intervention de l'évêque, etc.

CHAPITRE III

61. Nous venons de voir dans le chapitre II, qu'au moins à commencer au XIIIe siècle les laïcs eurent en général une part dans l'administration des biens de l'Eglise, qu'actuellement cette part est assez grande au Canada et, quoique désirée par le IIIe Concile national de Baltimore, est beaucoup moindre aux Etats-Unis. Il sera utile de rechercher quels sont les avantages de cette participation. L'exposé de ces avantages montrera que les Canadiens-Français qui voudraient voir la *corporation sole* remplacée par le système de la province de la province de Québec, adapté aux conditions différentes des Etats-Unis, ou par tout autre système analogue, désirent une chose qui non seulement est selon l'esprit de l'Eglise, comme il appert de ce qui a été dit plus haut, mais en outre aurait les plus grands avantages.

Selon l'usage que j'ai adopté pour le présent travail, je vais faire de nouveau parler les auteurs, les commentant et les complétant au besoin.

Sabathier, op. c., t. 1, p. 104, écrit : " Cette institution n'a jamais eu et encore aujourd'hui n'a pas pour but de créer des embarras, mais plutôt de seconder l'action du clergé dans l'administration de la paroisse. La surveillance, le règlement des choses matérielles, la perception des redevances annuelles peuvent quelquefois amener des froissements qui amoindrieraient la confiance des paroissiens pour leur curé, si celui-ci avait seul provoqué, dirigé ces affaires délicates. Mais si l'on sait qu'il n'y a pris qu'une part restreinte et que toute son influence est concentrée sur la direction des choses spirituelles, on n'aura plus de motif raisonnable pour s'éloigner de lui. D'un autre côté les fabriciens étant choisis parmi les hommes les plus honorables de la paroisse, sont en général animés d'un bon esprit, et ils comprennent que leur mission est de venir en

aide pour tout ce qui regarde le matériel du culte et les édifices paroissiaux.”

62. *L'Ami du clergé* (9 mars 1911, p. 220 s.), dans un savant article sur l'action des laïcs dans l'Eglise, dit, entre autres, ce qui suit : “ Les laïques sont membre de la famille chrétienne, et déjà, à ce seul titre, ils sont grandement intéressés à tout ce qui peut augmenter son bien-être, garantir la pleine liberté de ses expansions, développer les énergies de sa vie surnaturelle. Hiérarchiquement, cela va de soi, ils sont soumis aux autorités constituées légitimement dans l'Eglise. Donc, il ne saurait être question de les appeler au partage de l'autorité juridictionnelle du commandement sous toutes ses formes, et certainement aucun d'eux n'est disposé à émettre pareille prétention. Qu'il s'agisse de l'exercice du magistère doctrinal ou du gouvernement social à un degré quelconque, ils sont et ne peuvent jamais être qu'au second rang ; l'obéissance est, de droit divin, pour eux, le premier et le plus strict de leurs devoirs de loyaux fidèles. C'est entendu.

“ Mais, ceci dit, convient-il, sous prétexte de soumission et d'infériorité, de les tenir à l'écart de toute participation aux affaires paroissiales, de toute participation même aux œuvres du zèle pastoral proprement dit ? L'Eglise ne l'a jamais pensé. Qu'on ouvre les annales de son histoire, et à toutes les pages on verra éclater son souci de faire large part aux laïques dans l'administration des affaires ecclésiastiques. On pourrait même peut-être, avec quelque apparence de fondement historique, lui reprocher d'avoir jadis exagéré trop cette ingérence, d'ailleurs légitime, des laïques dans son gouvernement ; témoin par exemple certains abus des droits de patronat laïque du temps passé, et aussi le contrôle parfois indiscret des surveillances laïques dans ses affaires financières. Mais il résulte au moins de tout cela que, en principe, loin de lui être hostile, l'Eglise est très sympathique à l'idée de recourir aux concours laïques dans les affaires religieuses...

“ Conclusion : certainement il est bon d'associer les laïques, sous toutes les formes possibles, à notre ministère pastoral, sous la seule condition, facile à réaliser, d'éviter les abus et indiscretions éventuelles. Ils sont membres d'une famille vi-

vante, qu'ils sont en définitive seuls à composer en masse. C'est la moindre des choses qu'ils soient des membres vivants aussi dans leurs très légitimes influences sociales."

63. Écoutons maintenant le docte curé Lesêtre, qui a fait une étude spéciale de ces questions ; dans son ouvrage déjà cité au chap. V : *La paroisse du XIVe siècle à la révolution*, p. 161, il dit : " Les conseils de fabrique, uniformes pour toutes les paroisses de France, ont puissamment contribué à maintenir la régularité dans le gouvernement temporel des églises. Sans doute, dans les petites paroisses rurales, leur action n'a souvent été que nominale, et le curé s'est trouvé seul à même de mettre sur pied son maigre budget et d'exécuter tant bien que mal les prescriptions légales. Dans les centres plus importants, les fabriciens ont déchargé le prêtre de préoccupations administratives assez onéreuses, ont endossé auprès des paroissiens la responsabilité de mesures nécessaires mais quelquefois impopulaires, et ont prêté à l'Église l'appui de leur honorabilité, de leur intelligence et de leur dévouement. Ils ont même eu à la défendre contre les exigences vexatoires d'autorités civiles trop portées à exagérer leurs droits. Parfois, et il faudrait ne pas connaître la nature humaine pour s'en étonner, ils s'est produit entre les curés et les fabriciens, par la faute des uns ou des autres, des malentendus, des heurts, des conflits, des excès de pouvoir. Le plus souvent, la cordialité a régné entre les uns et les autres. En somme, les fabriques ont bien mérité de l'Église et des paroisses."

Remarquable surtout est ce qu'il dit au ch. X : *La Paroisse de demain*, p. 246 ss. : " La part que l'Etat devra nécessairement abandonner dans l'administration des intérêts temporels de la paroisse sera dévolue aux paroissiens eux-mêmes. Ce sera un retour à l'organisation qui existait sous l'ancien régime. Alors, comme nous l'avons vu, l'administration temporelle de la paroisse était confiée, sous la présidence du curé, à des marguilliers ou fabriciens qui réglaient les affaires courantes, et à l'assemblée de paroisse. Cette dernière comprenait toutes les personnes notables ; au moins deux fois l'an, elle s'occupait des intérêts généraux de la paroisse, examinait les comptes et pourvoyait aux dépenses extraordinaires. Une

assemblée de paroisse fonctionne encore dans certaines localités de la Suisse. Le conseil des fabriciens et l'assemblée de paroisse, quelque nom qu'on leur donne désormais, auront leur rôle indiqué dans la nouvelle organisation. *Les laïques auront le droit d'être entendus, puisque l'entretien du clergé et de l'Eglise pèsera sur eux* ; et ils rendront grand service, à condition qu'ils ne fassent pas de leur générosité un titre à outrepasser les droits que l'Eglise leur reconnaît volontiers. "Le Saint-Esprit a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu," dit saint Paul ; et sous l'autorité des évêques, ce sont les curés qui ont mission de gouverner la paroisse. Cet ordre ne pourrait être transgressé sans mettre en péril la constitution même de l'Eglise, et celle-ci ne tolérerait pas des empiétements qui rendraient impossible l'accomplissement de sa tâche. "Mais la crainte des laïques ne doit pas empêcher l'autorité ecclésiastique de se soumettre, quant à sa gestion temporelle, à une suaveillance salutaire. Autant je redoute pour l'Eglise le contrôle administratif institué par la loi, d'où peut jaillir une source de tracasseries sans fin, autant je souhaite pour elle celui des fidèles, intéressés à la bonne marche de leurs associations. L'Eglise a tout à gagner à se montrer large et moderne dans sa manière de construire un budget, d'administrer le produit des offrandes et contributions volontaires des fidèles, enfin de rendre ses comptes."

64. J'attire d'une manière toute spéciale l'attention du lecteur sur les paroles mises en italique par moi : *les laïques auront le droit d'être entendus, puisque l'entretien du clergé et de l'Eglise pèsera sur eux*. Une telle assertion, que j'avais formulée déjà avant d'avoir lu Lesêtre, et qu'en conséquence j'admets aussi bien que lui, n'est-elle pas opposée à ce qui a été dit plus haut, à savoir, que les fidèles n'ont aucun droit propre dans l'administration des biens ecclésiastiques ? Pas le moins du monde. En effet, d'abord il s'agit seulement du droit "d'être entendu," et il n'est nullement question de la décision, surtout ultime, du cas. Ensuite, on comprend sans peine que tout droit est enlevé à celui qui donne, par exemple, une statue à une église, qui fonde un temple que l'Eglise accepte comme sien, selon son

usage ordinaire de n'accepter aucune fondation si le fondateur ne lui en transfère le domaine parfait. Mais dans le cas dont traite Lesêtre, et qui se vérifie aux Etats-Unis, il ne s'agit pas seulement des biens déjà donnés, des églises déjà fondées, etc., mais aussi des biens à donner, maintenant ou dans le futur. Il y a en effet, comme le fait remarquer très à propos "The Catholic Fortnightly Review," 1er septembre 1910, p. 526, une très grande différence quant au point qui nous occupe entre les Etats-Unis et l'Europe continentale. "Dans l'Europe continentale, dit l'écrivain, les églises, les écoles et les autres institutions ecclésiastiques ont été fondées dans les temps passés et sont suffisamment dotées pour fournir à l'honnête maintien du clergé et à l'entretien de l'institution. Ici, ces institutions sont le fruit des aumônes et reposent sur la bonne volonté des laïques. Dans l'Europe continentale, le paroissien ne contribue en rien au maintien de son curé ni à la construction ni à l'entretien de l'église et de l'école...." Cette différence totale de situations fait que bien des doctrines professées par des canonistes européens, qui traitaient des choses comme ils les avaient devant les yeux, ne sont pas en tous points applicables aux Etats-Unis, où il s'agit plus de biens à donner que de biens déjà donnés; où, sous peine de voir vendre les propriétés paroissiales, les dettes contractées doivent être payées par les paroissiens même si la dette a été faite contre leur gré; où il n'y a ni église, ni école, ni curé si les paroissiens ne fournissent les fonds nécessaires. De là il est facile d'arriver à établir pour les paroissiens un certain droit "d'être entendus" sur ces matières.

65. Aux raisons apportées par les auteurs cités, j'ajoute les suivantes. Quelques-unes montrent plus particulièrement les maux des trois modes irréguliers de posséder et d'administrer les propriétés ecclésiastiques admis, faute de mieux, par le IIIe Concile national de Baltimore. Je mets ensemble ces diverses raisons malgré l'objection que les inconvénients de ces trois modes ne proviennent pas nécessairement de l'exclusion des laïques qui a lieu dans ces

modes, et qu'on pourrait leur être opposé sans pour cela vouloir admettre les laïques dans l'administration des biens de l'Eglise. Je réponds que pour éviter sûrement tous les maux et pour obtenir tous les avantages, il faut non seulement supprimer la *corporation sole*, mais adopter un système où les laïcs soient admis dans l'administration sous la haute direction de l'évêque.

Venons aux raisons. Les membres du clergé ont beaucoup d'occupations spirituelles; et c'est certes nuisible à ces occupations ainsi qu'à l'esprit de piété, de recueillement, d'union avec Dieu que doit posséder tout prêtre et tout évêque, que de devoir s'occuper des choses matérielles; c'est autant de temps, d'attention, de forces mentales enlevé à des travaux plus sacerdotaux, plus utiles au salut et à la sanctification des âmes. Tout prêtre studieux, pieux, zélé, tout prêtre qui a l'esprit de son état, esprit qui est celui des Saints et celui de l'Eglise, est enclin à se décharger sur les laïques du souci des affaires temporelles, se réservant seulement, autant qu'il croit y être tenu en conscience, la direction et la surveillance générales.

Les prêtres en général, non seulement les réguliers mais aussi les séculiers, sont beaucoup moins aptes au manie- ment des affaires temporelles que le sont les laïques. Chacun son métier. L'éducation du prêtre, ses occupations, ses aspirations ne tendent certes pas à lui faire acquérir le sens des affaires temporelles; aussi facilement se laisse-t-il tromper, fait-il des dépenses inutiles, etc. Un jour, un laïc belge, excellent catholique, qui avait été le conseiller de beaucoup de prêtres et de religieuses pour les questions d'argent, me disait: "Les prêtres, surtout les religieux, et les religieuses, bien qu'étant économes pour eux-mêmes et pleins de dévouement et de charité sont des gaspilleurs d'argent." Le laïc en général, surtout s'il est père de famille et a déjà un certain âge, est tout différent. Autre a été sa formation, autre est le milieu dans lequel il vit, autres ses occupations. Gagnant son pain et celui des siens à la sueur de son front, et ayant la plupart du temps à cal-

culer ses dépenses avant de les faire, il est économe, prévoyant et expert dans l'emploi de l'argent.

66. Dans les trois modes exceptionnels admis faute de mieux par le IIIe Concile de Baltimore, l'évêque pratiquement est, devant la loi civile, maître absolu ou presque de tous les biens des paroisses du diocèse : en conséquence, il pourrait vendre, hypothéquer les biens, employer l'argent d'une paroisse pour payer les dettes d'une autre ou la favoriser de quelque manière, etc. ; qu'on se rappelle ce qui a été dit à la note du n. 55, p. 91 s. J'estime, pour ma part, qu'il est presque impossible que les catholiques soupçonnent leur évêque de faire de telles choses pour des fins clairement mauvaises ; mais ils auront facilement la tentation, si les questions de nationalité et de langue interviennent, de penser que, dans certains agissements, il est mû, consciemment ou inconsciemment, par des idées assimilatrices. Et qui connaît la nature humaine dira que certes l'évêque, même le plus vertueux, mais atteint de la manie de l'assimilation, est vraiment en danger, surtout s'il est ardent, de poser des actes qui ne justifieront que trop les soupçons et les jugements de ses ouailles. Et un évêque assimilateur peut de tant de façons faire servir à ses fins les pouvoirs que lui donne la *corporation sole* ; il peut, par ex., dire à des religieuses canadiennes françaises : "Allez-vous-en d'ici : cette école m'appartient." Il peut faire visiter les écoles canadiennes-françaises par un inspecteur irlandais qui dirigera l'enseignement de telle manière que la langue française disparaisse de plus en plus ; et si le curé canadien-français fait quelque objection, l'inspecteur se croira légitimement autorisé à lui répondre : "Les écoles appartiennent à l'évêque, c'est lui qui est le maître."

Les gens savent tout cela, pensent à tout cela ; et, comme dans toutes les choses de ce genre, leur imagination parfois grandit les faits, trouve des intentions assimilatrices où peut-être il n'y a eu que de l'oubli ou de la maladresse. Ils deviennent de plus en plus défiants à l'égard de leur

évêque ; ils commencent à le considérer comme un ennemi de leur nationalité, qui abuse du pouvoir que lui confère la "corporation sole" pour les traiter injustement ; et ils arrivent à parler et à écrire contre lui, à l'accuser de manque de zèle, d'injustice, d'esprit de domination, etc. Qui ne comprend tout cela nuit profondément à la religion, diminue le sentiment de respect et d'obéissance dus à l'autorité surtout religieuse, développe l'esprit de critique contre les supérieurs, éloigne de l'église, de ses sacrements, de ses cérémonies, fait naître des doutes sur la foi ! En effet, beaucoup de fidèles unissent tellement dans leur esprit le prêtre, l'évêque avec la religion, que si celui-là est mauvais, la religion, d'après eux, aussi est mauvaise ; et l'expérience prouve que le ressentiment contre les supérieurs ecclésiastiques a une grande influence dans la genèse de l'incrédulité, du schisme, de l'apostasie. Ajoutons le scandale causé chez les protestants qui sont témoins de tout ce qui se passe. Que de maux produit ce système de la "corporation sole" là où il est, ou au moins est considéré comme étant, un des moyens d'assimilation ! Qu'on adopte un système conforme à l'esprit de l'Eglise, donnant une juste part aux laïques dans l'administration des biens paroissiaux et tout cela cessera. J'ai vu des défenseurs de la "corporation sole" faire grand bruit de quelques légers avantages de ce système. Ils ne considèrent pas que dans une corporation où les laïcs seraient admis, on aurait, sans les maux qui viennent d'être décrits, tous les avantages de la "corporation sole" avec les bienfaits exposés plus haut de la participation des laïcs à l'administration des biens de l'Eglise.

Concluons en répétant les paroles de Hemmer, "Politique religieuse," p. 51, citée par Lesêtre, op. c., p. 248 et rapportées déjà plus haut, n. 63 : "Mais la crainte des laïques ne doit pas empêcher l'autorité ecclésiastique de se soumettre quant à sa gestion temporelle, à une surveillance salutaire. Autant je redoute pour l'Eglise le contrôle administratif institué par la loi, d'où peut jaillir une source

de tracasseries sans fin, autant je souhaite pour elle celui des fidèles, intéressés à la bonne marche de leurs associations. L'Eglise a tout à gagner à se montrer large et moderne dans sa manière de construire un budget, d'administrer le produit des offrandes et contributions volontaires des fidèles, enfin de rendre ses comptes."

SECTION III.—DE LA CONSERVATION DE LA LANGUE MATERNELLE PAR RAPPORT A LA CONSERVATION DE LA FOI

CHAPITRE I.

67. Comme je l'expliquerai dans l'épilogue, il eût été certainement mieux de placer la présente section au commencement de l'ouvrage; elle est, en effet, sous un certain point de vue comme la raison d'être des deux autres, surtout de la première.

Les disputes sur les questions de langues et de nationalités sont fréquentes et parfois acharnées parmi les catholiques des Etats-Unis et du Canada depuis plusieurs lustres déjà. Certains catholiques, presque uniquement d'origine irlandaise et appartenant, le plus grand nombre, au clergé et à l'épiscopat, voudraient voir s'américaniser toutes les races, et cela au plus tôt et sans transition. Comme ces catholiques, bien que ne constituant qu'une minorité, sont puissants, habiles et entreprenants, ils ont jusqu'ici réussi assez bien dans leurs desseins et, croyant faire œuvre sainte ou au moins œuvre non répréhensible, ils ont contribué,—comme nous le verrons plus loin—à la perte de la foi chez des millions. Souvent ils ont eu recours à des moyens que tout homme impartial qualifie sans hésitation d'imprudents, de maladroits, d'offensants; —d'opposés à l'esprit de l'Eglise;—de contraires parfois à l'équité et même à la justice;—de capables très souvent de faire perdre le respect et la confiance envers les supé-

rieurs, d'éloigner de l'église et des sacrements, de causer des doutes sur la foi, de préparer la voie à l'indifférence religieuse ou à l'apostasie.

Les victimes des agissements des assimilateurs ont souvent élevé la voix, comme le font les brebis sous la dent du loup ; des laïques distingués, des prêtres savants et zélés, des évêques éminents, ont plaidé leur cause. Mais tous ces efforts produisirent bien peu de chose, et les assimilateurs continuèrent et continuent leur œuvre. Ils ne pensent pas à tant de maux qui en sont la conséquence. Ils ne voient que les quelques petits avantages religieux et politiques de leur système, sans considérer que ces avantages ne sont qu'une quantité négligeable en présence des maux qu'il produit et des biens qu'il empêche. Ils semblent même ignorer, ou au moins n'avoir jamais médité sérieusement, la grande vérité, prouvée par les faits et par diverses considérations psychologiques, que la conservation de la langue maternelle et de diverses choses qui lui sont connexes, aide beaucoup à la conservation de la foi, tandis que, en pratique, son abandon mène très souvent, par divers chemins, au protestantisme, à l'indifférence religieuse, à l'incrédulité, et de fait a contribué énormément à la perte de la foi chez des millions de personnes aux Etats-Unis.

Pour bien comprendre ce qui sera dit de ces pertes et de leur remède principal, il est nécessaire de faire d'abord un peu d'histoire.

68. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord comptent environ 14 millions et demi de catholiques sur une population totale d'environ 92 millions d'habitants. La population catholique augmente chaque année, très peu par les conversions—qui ont toujours été et sont encore relativement rares,—mais beaucoup par les naissances et surtout par l'immigration. Le nombre des immigrants catholiques italiens, polonais, canadiens-français, allemands, autrichiens, etc., s'élève annuellement à des centaines de mille. Il n'y a pas là seulement des catholiques d'origine irlandaise ; mais la majorité des catholiques appartient à d'au-

tres races. On ne trouve nulle part une statistique exacte des fidèles par nationalités; ainsi je ne puis donner que des chiffres approximatifs. Les Polonais dans une pétition au Saint-Siège en 1903 affirmèrent qu'avec les autres Slaves ils constituaient presque le tiers de la population générale catholique en Amérique: "Poloni cum alliis Slovanis constituunt fere tertiam partem Ecclesiae in America." Des hommes très modérés portent le chiffre des Allemands catholiques actuels à 3 millions. Quant aux Italiens, dont 2,559,103 émigrèrent aux Etats-Unis de 1820 à 1907, un document très étudié que j'ai sous les yeux porte leur nombre à 2 millions au moins, tenant compte que la race italienne est très prolifique, mais que tous ne sont pas erstés là, qu'un bon nombre y ont perdu la foi. La "Cath. Encycl.", p. 274 et d'autres sources donnent 1,200,000 comme chiffre approximatif des Franco-Américains. Il faut ajouter les catholiques de tant d'autres nationalités, comme les Espagnols, les Mexicains, les Grecs (80 paroisses), les Indiens convertis, les Belges, les Hollandais, les Suisses, les Syriens, etc. Toutes ces données et d'autres que je pourrais mettre en avant, prouvent que les Irlandais perdent de plus en plus de leur importance numérique.

(A suivre)

Paris. — Chronique Théâtrale (Mars)

Vaudeville.—*Hélène Ardouin*, comédie en 5 actes, de M. Alfred Capus.

C'est l'histoire ou plutôt l'aventure d'un jeune provincial Sébastien Réal, qu'un désastre familial oblige à venir chercher fortune à Paris. Ses scrupules l'empêchent d'y réussir et il retourne en province après avoir retrouvé dans la capitale une camarade d'enfance Hélène Hardouin à qui il inspire un véritable amour et que son abandon désole. Le retour inopiné de Sébastien cause une telle émotion à Hélène, qui a une maladie de cœur, que celle-ci en meurt. Grand succès avec Mlle Verra Sergine et M. Rozenberg.

Porte Saint-Martin.—Reprise de *Cyrano de Bergerac* qui a retrouvé le même succès triomphal d'il y a 15 ans avec son nouvel interprète M. Le Bargy, lequel a rempli son rôle en artiste consommé.

Opéra Comique.—*Le Carillonneur* pièce en 3 actes de M. Jean Richepin d'après le roman de Georges Rodenback, musique de M. Xavier Leroux.

C'est un drame douloureux avec une partition délicate, dont certains passages ont un charme que l'on ne saurait méconnaître.

Mme Marguerite Carré, Mlle Brohly et M. Beyle ainsi que l'orchestre dirigé par M. Albert Wolff ont chacun dans leur rôle respectif contribué au succès.

Renaissance.—*Le Minaret*, comédie en 3 actes en vers de M. Jacques Richepin, musique de scène de M. Tiarko Richepin.

Le meilleur du succès revient surtout au couturier M. Paul Poiret et au décorateur M. Ronsin qui profitent du sujet de la pièce, histoire de harem, pour y adapter une véri-

table exposition de costumes et de décoration de tapissier. Mme Cora Laparcerie, Mlle Marcelle Yrven, MM. Jean Worms et Galipaux président chacun dans leur rôle à cette exposition.

Bouffes-Parisiens.—*Le Secret*, pièce en 3 actes de M. Henry Bernstein.

C'est l'étude des faits inconnus qui existent dans toute vie de même que des instincts mystérieux qui expliquent cette vie. M. Bernstein a certainement remporté avec cette pièce son plus grand succès auquel ont contribué largement Mme Simone et Mlle Lély ainsi que MM. Claude Garry et Victor Boucher.

Athénée.—*La Semaine Folle*, comédie en 4 actes de M. Abel Hermant.

L'action principale se passe à Venise. Le prince Kaminsky qui s'est vu obligé d'épouser une jeune fille qu'il a séduite, après l'avoir dépravée, l'abandonne. Fédosia qui n'a pas cessé d'aimer son mari, cherche à le reprendre ; mais celui-ci la repousse avec un tel mépris qu'elle se jette à la tête d'un Français M. De Mauvière. A une seconde rencontre, la jalousie provoque la réconciliation des deux époux que M. De Mauvière cherche vainement à interrompre en déchargeant, sans l'atteindre, son revolver sur le mari.

De nombreux applaudissements ont souligné le succès de M. Abel Hermant ainsi que celui de ses principaux interprètes Mlle Ventura et M. Brulé, Mme Léona Devimeur, Loury et M. Jacques de Férandy.

Apollo.—*La Chaste Suzanne*, vaudeville opérette de M. M. Antony Mars et Maurice Desvallières, musique de Jean Gilbert.

Avec de tels auteurs, inutile de dire qu'on passe une soirée de folle gaité.

La Mode à Paris (Mars)

Les quelques modèles de jupes avec ampleur lancés récemment n'ont obtenu qu'un succès assez restreint; aussi les jupes resteront probablement étroites mais avec plus de souplesse. Dans toute la toilette se révèle une ligne imprécise et floue, faite d'enveloppements et d'effets drapés. La silhouette paraît plus fine et plus raffinée car il n'y a rien de plaqué ni d'ajusté. On voit des jupes légèrement retroussées, ouvertes ou fendues, à petite traîne pour les robes habillées et courtes devant pour les robes de toujours aller.

La mode printanière et estivale sera caractérisée par un mouvement remonté à la blouse, à la jupe et à la ceinture. La silhouette est notablement changée, car la taille est redescendue à peu près à sa place naturelle; devant, elle est encore un peu écourtée, derrière elle s'allonge souvent en accentuant un effet plombant qui souligne le ventre nettement dessiné sous la robe. Les corsets très bas ne font nullement saillir la poitrine et laisse au corps toute sa souplesse. La ligne des épaules est tombante; les manches seront longues pour la toilette courante et resteront courtes pour les robes habillées.

Les chapeaux restent toujours petits et fuyants avec garnitures de plumes, aigrettes, paradés à profusion. Quantités d'aigrettes croisées sur d'élégants chapeaux et déposées en ornement bouclé autour de la calotte; des nœuds de moire étroits et plats comme garnitures; des fruits dans les tons vifs variés sur de petites formes canotiers; la fantaisie préférée du moment c'est l'union du noir, du bleu Saxe et bleu de roi.

Index des Attractions Parisiennes

LES THEATRES.

- Opéra.**— Place de l'Opéra.
Comédie Française.— Place du Théâtre Français.
Opéra Comique.— Rues Favart et Marivaux.
Odéon.— Place de l'Odéon.
Gaité Lyrique.— Square des Arts et Métiers.
Comédie Marigny.— Champs Elysées.
Porte St-Martin.— Boulevard St-Martin.
Renaissance.— Boulevard St-Martin.
Variétés.— Boulevard Montmartre.
Vaudeville.— Boulevard des Capucines.
Sarah-Bernhardt.— Place du Châtelet.
Trianon Lyrique.— Boulevard Rochechouart.
Théâtre Antoine.— Boulevard de Strasbourg.
Gymnase.— Boulevard Bonne, Nouvelle.
Théâtre Réjane.— Rue Blanche.
Palais-Royal.— Rue Montpensier.
Ambigu.— Boulevard St-Martin.
Grand Guignol.— Rue Chaptal.
Comédie Royale.— Rue Caumartin.
Athénée.— Rue Boudreau.
Châtelet.— Place du Châtelet.
Bouffes Parisiens.— Rue Monsigny.
Théâtre Apollo.— Rue de Clichy.
Folies Dramatiques.— Rue de Bondy.
Théâtre du Château d'Eau.— Rue du Château d'Eau.
Théâtre Impérial.— Avenue des Ch. Elysées.

Nouveau Théâtre.—Rue Fontaine.

Théâtre des Capucines.—Boulevard des Capucines.

Théâtre Cluny.—Boulevard St-Germain.

Théâtre Déjazet.—Boulevard du Temple.

Théâtre Femina.—Avenue des Ch, Elysées.

MUSIC HALLS ET CONCERTS.

Boite à Fursy.—Rue Pigalle.

Folies Bergères.—Rue Richer.

La Cigale.—Boulevard Rochechouart.

Olympia.—Boulevard des Capucines.

La Scala.—Boulevard de Strasbourg.

CIRQUES.

Nouveau Cirque.—Rue St-Honoré.

Pour répondre au désir d'un certain nombre d'abonnés, nous établissons une **EDITION DE LUXE** sur beau papier sur-glacé.

Hors la force et la qualité du papier, il n'y aura aucune différence entre l'édition de luxe et l'édition ordinaire. Cette dernière garde toute sa valeur.

Le prix de cette édition de luxe est fixé à \$3.00 ou 15 frs.

Bibliographie

LA REVUE CRITIQUE DES IDEES ET DES LIVRES.—Sommaire du 10 avril 1913 : L'erreur d'un critique, Henri Clouard ; Une doctrine de la guerre, Claude Arès ; M. Remy de Gourmont ou le classique malgré lui, André du Fresnois ; Du traité de Francfort à l'accord du 4 novembre 1911, A. Pavie ; Le Faucon et les oies de Bocace, La Devretière de l'Isle ; Notes politiques, M. de Roux : Les événements d'Orient et le cabinet Barthou ; Chroniques, St-Evremond et Ninon.—Les bons plats de France.—Beautés de "l'Astrée".—La tragédie de Ravallac.—Une soeur de René.—Ephémérides ; Faits et documents.—Le prix Stendhal et la Presse.—L'affaire du théâtre d'Orange.—L'Alsace interdite.—La Petite Scène à la Revue Critique ; Notes de théâtre, André du Fresnois, "Hélène Ardouin," Alfred Capus.—"Le secret," Henry Bernstein ; Notes d'Art, P. du Colombier : Le témoignage de M. Jacques Blanche ; Revue des Revues.—Effectifs ; Les livres : Le général Dagobert, Arthur Choquet.—Les femmes de l'émigration, Joseph Turquain.—L'histoire d'Alsace, Hansi.—Instantanés d'Extrême-Asie, Henry Abylès.—Les mots lyriques, Henry Béraud.—Guillaume-Joseph Chaminade, H. Rousseau.—Deux poètes canadiens.—Livres reçus.—La place de Grève.

LA REVUE FRANÇAISE.—La psychologie du milliardaire, par Paul Bourget, de l'Académie française.—La loi de trois ans, par le commandant Briant.—Ville de France au printemps, par H. de Régnier, de l'Académie française.—Jeunes romanciers, par C. Lecigne.—L'art au temps d'Auguste, conférence, par M. Collignon, de l'Institut.—Courrier de Paris, par Antoine Redier.—Actualités et Souvenirs, par Furet.—Un musée de poupées, par B. de Grandval.—Aux champs, Comte du Plessis.—Le carnet d'une Française, par Elisabeth Régnier.—Dans l'ombre de mes jours [roman], par Jacques des Gachons.—Chronique Théâtrale, par Jacques Duval.—Le Tour de France, par Alfred Dehodencq.—En feuilletant, par F. Jaumes.—La politique, par J. du Pontcray.—Chronique financière, par Jacques Rebaïs.—La vie sportive, par G. de Lafreté.

REVUE CANADIENNE.—Sommaire du mois d'avril : La semaine d'éthnologie religieuse.—Une préface, par Max. Turmann.—A quoi bon l'économie politique, par Ed Montpetit.—L'école d'industrie Notre-Dame-de-Montfort, par A. Winnen.—Le mystère de la vie, par M. Tamisier, s.j.—Echos des sciences, par J. Flahault.—A travers les faits et les oeuvres, par Thomas Chapais.—Notes bibliographiques.

SI VOUS PARTEZ POUR L'EUROPE

Votre intérêt est de venir nous voir.

POURQUOI? . . .



1o. Parce que toutes les questions embarrassant les voyageurs sont réglées par nous.

2o. Parce que notre longue expérience permet de donner des conseils et renseignements précis.

3o. Parce que les meilleures cabines sont retenues aux conditions les plus avantageuses.

4o. Parce que nous représentons toutes les compagnies de navigation faisant le service entre les ports du Canada, des États-Unis, d'Europe, etc.

5o. Parce que les Compagnies ont tout intérêt à satisfaire nos clients.

HONE & RIVET, AGENCE GENERALE
DE VOYAGE

9, Boulevard St-Laurent, Montreal.

Entre les rues St-Jacques et Notre-Dame.

TEL. MAIN 2605-4097 31 rue Buade, vis-à-vis la Basilique, Québec.

Paraîtra dans le numéro janvier 1913

VIEUX DOCUMENTS

L'Empire Britannique et ses Colonies

Examen du Docteur Benjamin Franklin devant la
Chambre des Communes sur le rappel de
l'Acte du Timbre, en 1776.

Extrait de la "Correspondance de Benjamin
Franklin," traduite de l'anglais et annotée par
Edouard Laboulaye, de l'Institut de France et des
Sociétés historiques de New-York et de Massachu-
setts, Paris, 1866.

AVIS

Nous annonçons, dans le dernier numéro de la "Revue", le catalogue des "**Grands Magasins du Louvre**", de Paris. Quelques-uns de nos abonnés ont cru que nous avions ces catalogues en mains, pour distribution, et nous en ont fait la demande. D'après entente, nous ne faisons que transmettre ces demandes à Paris.

Si nos amis préféreraient s'adresser directement à Paris, voici l'adresse : **MM. les Directeurs, Grands Magasins du Louvre, Paris, France.** Toutefois, nous leur conseillons de se réclamer de la "Revue Franco-Américaine."

A cet effet nous publions, la liste des Catalogues : fascicules, catalogues spéciaux et planches de cette importante maison, la plus importante du monde entier. Ainsi l'on aura qu'à spécifier et l'on sera servi à souhait.

Grands Magasins du Louvre

PARIS

Indépendamment des Catalogues des saisons, qui sont adressés à toute la clientèle, les **Grands Magasins du Louvre** envoient franco sur demande les fascicules et planches suivants :

CATALOGUES

- FASCICULE No 1 Toiles. Linge de table. Blanc de coton. Mouchoirs Trousseaux. Layettes. Lingerie. Corsets.
- FASCICULE No 2 Mercerie. Fournitures pour modes. Machines à coudre. Ouvrages de Dames.
- FASCICULE No 3 Ameublements. Tapisserie. Ebénisterie. Sièges. Glaces. Vitraux. Billards. Pianos. Meubles en pitchpin. Petits meubles de fantaisie. Meubles pour cuisines.
- FASCICULE No 4 Literie. Couvertures. Edredons. Couvre-lits. Couvrepieds. Garnitures de foyer. Toilettes. Chaises et fauteuils cannés et paillés.
- FASCICULE No 5 Rideaux blancs. Stores. Brise-bise. Couvre-Lits.
- FASCICULE No 6 Ustensiles de ménage. Articles de cave, de cuisine, de jardinage. Hydrothérapie. Cages. Vannerie. Brosserie de ménage.
- FASCICULE No 7 Photographie. Peinture. Gravures et tableaux. Encadrements. Instruments de musique. Phonographes et Gramophones et accessoires.
- FASCICULE No 8 Sellerie. Harnachement. Voitures. Articles d'écurie.
- FASCICULE No 9 Bonneterie pour dames, hommes et enfants. Chemises pour hommes et garçons. Bretelles.
- CATALOGUE SPÉCIAL Rideaux confectionnés. Panneaux. Tapis de table. Ornaments. Embrasses. Meubles en bois blanc à peindre et à pyrograver.
- Porcelaine. Cristaux. Garnitures de Toilettes Orfèvrerie. Coutellerie.

CATALOGUE
SPECIAL

Sport. Bicyclettes et accessoires. Voitures et charrettes pour enfants. Voitures pour malades. Jeux de plein air. Jouets et jeux. Tentes. Parasols. Campements.
Eclairage. Electricité. Lustres. Flambeaux. Abat-jour.
Maroquinerie. Cadres et albums. Marpueterie. Articles de fumeurs. Sacs. Ceintures de dames. Jarretelles. Papeterie. Librairie. Objets de piété. Eventails. Optique.
Bijouterie. Or. Argent. Deuil. Montres et chaînes. Parfumerie. Brosserie. Accessoires de toilette.
Vêtements pour hommes et jeunes gens. Articles pour hommes.
Vêtements et articles pour ecclésiastiques. Ornaments d'église.
Fourrures. Manchons. Boas. Etoles. Chancelières. Parapluies. Ombrelles. Cannes. En-cas. Rubans. Chapeaux non garnis. Fleurs et plumes. Ceintures.
Fichus. Echarpes haute nouveauté. Boas de plumes. Cravaies et fantaisies pour dames.
Vêtements et Articles de rère Communion. Objets religieux.
Vêtements et Articles de Deuil.
Articles de voyage. Automobile. Escrime.
Articles de pêche.
Armes et munitions. Vêtements et accessoires pour la chasse.
Articles pour Œuvres de Bienfaisance.
Caves et Comestibles du Terminus Hotel.
Meubles de jardin en osier, en fer et bois.
Gants, de peau, de tissus.
Modes. Chapeaux pour dames et enfants.
Chaussures, dames, hommes et enfants.
Corsets et Ceintures.
Layettes. Vêtements pour bébés.
Hygiène. Orthopédie, Pansement.

A fin octobre et à fin mars est édité l'Album spécial des dernières nouveautés parues en Modes, Costumes, Manteaux, Confections pour dames, Jupons, Vêtements d'enfants, Lingerie et Fichus.

PLANCHES

Argenterie. Articles de bains de mer, de la Chine et du Japon, terres cuites. Broderies blanches Broderies Madère. Bronzes d'art et Garnitures de cheminée. Chapeaux pour hommes. Cravates. Confections pour dames. Costumes pour dames. Couronnes mortuaires. Dentelles blanches. Dentelles Chantilly guipure, et laizes noires. Dentelles de fil. Dentelles plissées par pièces. Dentelles de laine et Mantilles. Dentelles Ruches et Balayeuses. Dentelles tulle perlé et Robes dentelle. Dentelles crêpe brodé et Voilettes. Embrasses et accessoires. Fleurs d'appartement. Fournitures pour modes. Glaces d'appartement. Jupes et Jupons. Lingerie fantaisie et deuil. Manteaux de voyage. Meubles en pitchpin. Meubles de cuisine et de bureau. Orfèvrerie. Passementerie, Broderies et Agréments. Passementerie, Garnitures et Boutons. Passementerie, Tresses et Gallons. Peignoirs Robes d'intérieur. Petits meubles fantaisie. Toilettes de mariées Tricot et Fichus de laine. Trousseaux. Vêtements pour automobile et voyage. Vêtements pour fillettes. Vêtements pour garçonnets. Vannerie.

CARTES PROFESSIONNELLES

AD. ARCHAMBAULT

EUG. L. JALBERT

ARCHAMBAULT & JALBERT

Avocats et Notaires

pour les États de Rhode-Island et Massachusetts, et Commissaires pour la légalisation des Actes pour le Canada.

Chambre 10, Longley Building, WOONSOCKET, R. I.

Tel. 233-R

LAURENT MOISAN

MANUFACTURIER DE

MARBRE ARTIFICIEL

946-950 Rue St-Valier, Québec.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetière, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans.

Les Dessins, Modèles, Modelage et Sculpture sur Bois et Coulage en Plâtre recevront une attention toute spéciale. EXECUTION PROMPTE A DES PRIX TRÈS BAS

Une visite est respectueusement sollicitée. TEL. 3251

Bell, Est 2390

Marchands 358

J.O. LABRECQUE & Cie

AGENTS POUR LE

CHARBON

DIAMANT

NOIR . . .

141 Rue Wolfe

MONTREAL

Fonderie de Cloches BIRON

ARMAND BLANCHET

Ingénieur des Arts et Manufactures

237, rue St-Martin, Paris.

Pour éviter les intermédiaires, qui prennent 25% de commission, au moins, pourquoi ne pas transiger directement avec la Fonderie pour vos Cloches Monumentales, Cloches pour Eglises, Chapelles, Belfrois, etc.

Réclamez-vous de la **Revue Franco-Américaine**, et vous vous en trouverez bien.

LE PACIFIQUE CANADIEN LA ROUTE POPULAIRE

==== ENTRE ====

Montréal et Québec,
Montréal et Ottawa,
Montréal, Joliette et St-Gabriel.
Montréal, Ste-Agathe, Nominiguing
et les Les Laurentides,
Montréal et les Chutes Shawinigan,
Montréal et Ste-Anne de Beau-
pré,
Montréal et le Cap de la Magde-
leine,
Montréal, Bala et le Muskoka,

Empress of Britain

Montréal, St-Jean, N.-B., et les
Provinces Maritimes,
Montréal, Manchester, Nashua,
Lowell, Boston et la Nouvelle-
Angleterre,
Montréal, Toronto, Détroit et Chi-
cago,
Montréal, Sault Ste-Marie, St-
Paul, Duluth, Minneapolis,
Montréal, Fort William, Winnipeg,
Vancouver, le Kootenay et la
Côte du Pacifique.

Empress of Ireland

LES PAQUEBOTS "EMPRESS"

sont les plus modernes et les plus rapides faisant le service entre
les ports Canadiens et Liverpool.

W. G. ANNABLE,

Agent Général du Trafic-Voyageur
pour les Paquebots.
MONTREAL.

EMILE J. HEBERT.

Agent Général Dépt. des Voyageurs
pour le Chemin de Fer.
MONTREAL.

ABONNEZ - VOUS

AU JOURNAL

Fondé en 1895

Le Passe-Temps

Dans chaque numéro on trouve :

SEPT OU HUIT CHANSONS
DEUX OU TROIS MORCEAUX DE PIANO
Aussi : MUSIQUE DE VIOLON, Etc.

Abonnement : Un an, Canada, \$1.50 ; Etats-Unis, \$2.00

Un numéro : 5 cts — En vente partout

Adresse : 16, rue Craig Est Montréal

Demandez notre Catalogue de Primes

RESEAU DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS

QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

- x 7.16 A.M.—Pour Richmond et gares intermédiaires.
- a 7.26 A.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
- x 8.00 A.M.—Pour Richmond, Sherbrooke, Portland; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)
- M 8.16 A.M.—Pour Ste-Anne, Coteau Jct., Ottawa et gares intermédiaires.
- a 9.30 A.M.—Pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa et le Parc Algonquin.
- x 8.31 A.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, New-York via V. C. R'y.
- x 8.45 A.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
- a 8.50 A.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham et Waterloo.
- x 9.00 A.M.—“International Limitée” pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Buffalo, Detroit, Chicago et tous les points à l'Ouest.
- x 9.40 A.M.—Pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.
- a 1.35 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans, Burlington, White River Jct. et gares intermédiaires.
- a 3.00 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie. D. & H.
- a 3.55 P.M.—Pour Ste-Anne, Coteau Jct., Valleyfield, Alexandria, Ottawa.
- a 4.16 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
- a 4.20 P.M.—Pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
- a 4.40 P.M.—Pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
- a 4.50 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point et gares intermédiaires.
- a 4.55 P.M.—Pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
- a 5.15 P.M.—Pour Ste-Anne, Vaudreuil et gares intermédiaires.
- a 5.20 P.M.—Pour St-Hyacinthe et gares intermédiaires.
- a 5.30 P.M.—Pour St-Jean, Iberville, St-Albans et gares intermédiaires.
- a 6.25 P.M.—Pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
- x 7.25 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via Cie D. & H.
- x 7.30 P.M.—Pour Cornwall, Brockville, Kingston, Belleville et Toronto.
- x 8.00 P.M.—Pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa.
- x 8.10 P.M.—Pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York, via Cie D & H.
- x 8.15 P.M.—Pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
- x 8.30 P.M.—Pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York, via V. C. R'y.
- x 10.30 P.M.—Pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit, Chicago et tous les points à l'Ouest.

x : Tous les jours. a : Tous les jours, dimanche excepté.

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information s'adresser au bureau de la compagnie, 122, rue St-Jacques, Tél. Main 6905 ou à la gare Bonaventure, Tel Main 477 9.

LE DEVOIR

Grand Journal quotidien du soir

DIRECTEUR : - - HENRI BOURASSA

L. P. DESLONGCHAMPS, GERANT

L'édition hebdomadaire donne les principaux articles parus pendant la semaine, les principales nouvelles et tout ce qui intéresse les cultivateurs ; les prix du marché, etc.

"Le DEVOIR"

71a, St-Jacques
MONTREAL

Le DEVOIR est le plus sincère, le plus franc interprète des sentiments canadiens-français ;

Le DEVOIR n'a aucune attache politique ou financière ;

Le DEVOIR est le seul journal canadien-français qui publie des articles signés d'hommes politiques en vue ;

Le DEVOIR ne publie que des romans d'une scrupuleuse honnêteté ;

Le DEVOIR parle de tout ce qui intéresse les cultivateurs..

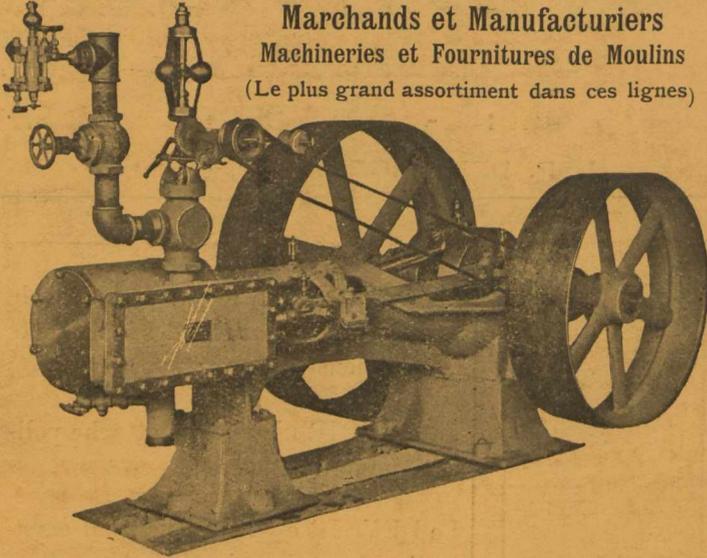
Abonnez-vous au "Devoir"

Édition quotidienne, \$3.00 par année pour
le Canada et les Etats-Unis :: :: :: ::

Édition hebdomadaire, \$1.00 pour le Canada,
\$1.50 pour les Etats-Unis :: :: :: ::

LA CIE CHS. A. PAQUET, Limitée

Marchands et Manufacturiers
Machineries et Fournitures de Moulins
(Le plus grand assortiment dans ces lignes)



Coin des rues DALHOUSIE et ST-JACQUES - Basse Ville, QUEBEC

Système de Chemin de Fer du Grand Tronc



Le fameux Chemin de Fer
Canadien à double voie

La principale artère de communication entre l'Est et l'Ouest

Le système de Chemin de Fer du Grand Tronc atteint, par ses voies propres et ses voies de correspondance, les grands centres du Canada et des Etats-Unis. **A part cela, c'est la grande voie pittoresque du Canada.**

Les villes historiques de Montréal et de Québec, avec leurs nombreux souvenirs du passé tout autant que leur attrait et leur prospérité de l'heure présente, sont toujours intéressantes.

Aménagement parfait.

Wagons vestibules.

L'excellence du service de ses wagons-restaurants a valu au système du Grand Tronc une réputation qui s'étend à tout le continent.

Ecrivez et demandez une copie de "Trains 3 et 4," une publication décrivant la route entre Chicago, Portland et Québec. On recevra aussi, sur demande, un magnifique pamphlet sur Montréal, Québec et Ottawa.

W. E. DAVIS,

G. T. BELL,

Gérant du trafic des passagers
MONTREAL

Assistant gérant du trafic des passagers,
MONTREAL